

3782

VI

m



Nº 526

MÉMOIRE
SUR LA
MISE EN CULTURE
DES
TERRES VAGUES
DANS LE DÉPARTEMENT DES LANDES



MÉMOIRE
SUR LA
MISE EN CULTURE
DES
TERRES VAGUES
DANS LE DÉPARTEMENT DES LANDES

PAR

A. de LAJONKAIRE,
Ancien Préfet des Landes,

L'UN DES MEMBRES FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE.

HAVRE

Imprimerie — ALPH. LEMALE — Quai d'Orléans, 9.

1856

A MM. les Membres du Conseil-Général des Landes.

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous offrir un travail sur la mise en culture de la Lande. S'il m'avait été permis de le faire en commun avec vous, de profiter du concours de vos lumières, il eût valu quelque chose ; mais quel qu'il soit, il sera toujours pour vous, je l'espère, une preuve de mon amour sincère pour le pays qui m'avait adopté, et en même temps un témoignage de ma profonde gratitude pour la marque singulière d'estime par laquelle vous avez consolé ma retraite.

Veillez agréer, Messieurs, l'hommage du profond respect avec lequel je suis

Votre très humble et très reconnaissant serviteur,

A. DE LAJONKAIRE.

MEMOIRE

SUR LES

LANDES DE GASCOGNE

ET SUR

LES AMÉLIORATIONS DONT ELLES SONT SUSCEPTIBLES.



Aperçu sur la
géographie physi-
que de la Lande.

Le département des Landes est borné au nord par celui de la Gironde ; au sud par les Basses-Pyrénées ; à l'est, par le Gers et le Lot-et-Garonne ; enfin, le golfe de Gascogne lui sert de limite occidentale. Il s'étend du sud au nord depuis le $48^{\circ} 23'$ jusqu'au $44^{\circ} 32'$; de l'est à l'ouest, depuis $2^{\circ} 42'$ jusqu'à $3^{\circ} 52'$ du méridien de Paris. Il a été formé d'éléments divers : du pays des Landes proprement dit, de l'ancienne Chalosse, de parties du Béarn, du Condomois et de la Guyenne, etc. Les divisions de la géographie physique retracent assez bien les anciennes divisions politiques.

Le département se partage en trois régions fort distinctes : la première et la plus étendue, la Lande proprement dite, comprend toute la plaine arénacée qui s'étend depuis les limites du département de la Gironde jusqu'à l'Adour, depuis le Lot-et-Garonne jusqu'à la mer. La deuxième région se rattache au système pyrénéen ; elle se compose d'une suite de collines élevées qui forment les premiers contreforts de la chaîne des Pyrénées ; elle comprend l'espace qui sépare le département des Basses-Pyrénées de la rive gauche de l'Adour. Enfin, vers l'est du département, se trouve une chaîne argilo-calcaire à pentes abruptes du côté du bassin sablonneux, dont elles formaient sans doute l'ancien rivage. Par la disposition du sol, cette dernière partie du département semble se rattacher au Gers plutôt qu'aux Landes.

On pourrait considérer la Lande proprement dite comme un ancien golfe qui venait autrefois baigner une ligne de falaises indiquée aujourd'hui au sud par les collines qui bordent la rive gauche de l'Adour, et à l'est par les plaines élevées du Condomois. Peut-être y avait-il au fond de ce golfe un détroit qui unissait l'Océan à la Méditerranée avant que l'Espagne fût violemment séparée du continent d'Afrique.

Après la retraite de la mer, la Lande semble avoir été longtemps un vaste marais, et c'est alors

sans doute que s'est déposée sur toute son étendue cette couche de fer limoneux qui fait aujourd'hui le désespoir de son agriculture. Plus tard encore, une nouvelle invasion de l'Océan, ou peut-être la seule action des vents de mer, vint recouvrir le dépôt lacustre d'un manteau de sable. Cette dernière hypothèse peut se justifier, car, lorsque rien ne faisait obstacle à l'action des vents dominants, les sables devaient être portés fort loin vers l'intérieur, puis les divers cours d'eau vinrent les raviner profondément et la Lande serait alors devenue une immense dune aplatie et sillonnée par des cours d'eau en différents sens.

La Lande est donc un vaste plateau sablonneux dont les points culminants se trouvent à peu près dans la direction de la route n° 432. De cette ligne de partage, près de Laharie, part un rameau qui d'abord court droit à l'est, puis remonte au nord vers le *Poteau*. C'est ce rameau peu élevé qui sépare le bassin de la Garonne. Les ruisseaux placés au sud coulent vers l'Adour, ceux au nord vers la Garonne; tous les cours d'eau placés à l'ouest de la route 432 se rendent à la mer.

La Lande, proprement dite, on le voit, se divise en trois bassins géographiquement distincts; mais parfaitement semblables au point de vue géologique.

Lorsque, après la dernière retraite des eaux, les sables furent livrés à l'action incessante des vents dominants, ils s'élevèrent suivant un plan qui s'inclinait vers la mer, jusqu'au point où la puissance des vents de mer se trouvait en équilibre avec la masse à déplacer et avec l'action déjà fréquente des vents de terre. De là, la ligne du point de partage des eaux.

En même temps que ceci s'accomplissait et que la contrée prenait son relief actuel, une seconde accumulation des sables se faisait au bord de l'Océan et chaque tempête relevait la ligne des dunes, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de l'Adour.

Dès que cette seconde barrière de sables fut formée, toutes les eaux qui se rendaient auparavant à la mer, durent s'accumuler le long du pied oriental de la digue naturelle et donner naissance à cette suite de lacs et de marais qui s'étendent depuis la Teste jusqu'au marais d'Orx. Il est probable que dans l'origine, ces étangs étaient beaucoup plus rapprochés de la mer qu'aujourd'hui. Ils formaient peut-être même alors, un canal non interrompu. Avec le temps les dunes s'avancant toujours dans l'intérieur, firent refluer les étangs et les marais fort avant dans les terres, puis enfin, les eaux accumulées formèrent une telle masse, que la barrière de sable ne put leur faire équilibre; la digue fut

rompue sur plusieurs points , des canaux d'écoulement se formèrent , et les eaux ne couvrirent plus que les lieux les plus bas du littoral, où elles formèrent les lacs actuels.

Voilà sans doute comment la Lande a pris la configuration qu'elle a de nos jours. Dans la suite des temps l'action combinée de la végétation et des travaux de l'homme fixèrent d'une manière définitive sa surface.

Cependant la naissance de la végétation, l'action de l'homme, ne purent arrêter tout-à-fait la marche du sable, qui poussait, à son tour, le marais vers l'intérieur. Il est facile de se convaincre que ces progrès sont fort sensibles. Depuis les temps historiques, les marais ont gagné beaucoup de terrain. En effet, lorsque les Romains eurent complètement soumis l'Aquitaine à leur empire , ils eurent la même pensée que Napoléon, ils voulurent relier par une route militaire, longeant le littoral, les deux cités importantes de Boyos et de Lapurdum ; cette route alors était certainement assez éloignée des étangs pour ne pas marcher constamment dans le terrain mouvant du marais. Aujourd'hui, au contraire, la voie romaine est complètement recouverte par les eaux , c'est au milieu même des lacs qu'on en retrouve des traces.

Du sol de la Lande Il résulte du mode même de formation que nous venons de décrire que la couche de terre végétale a partout dans la Lande les mêmes caractères, c'est un sable quartzeux mêlé des débris de bruyère amoncelés par les siècles ; ou bien dans les bas fonds où les eaux s'accumulent, des débris plus abondants de plantes aquatiques, de conferves qui y créent d'épais dépôts de tourbe.

Il y a sur la nature de ce sol une opinion assez généralement répandue, c'est qu'il n'est pas propre à la culture. Cette opinion, il faut le dire, n'est autre chose qu'un préjugé fondé uniquement sur la mauvaise direction des essais qu'on a tentés.

La couche superficielle du sol des Landes se compose partout de terre de bruyère d'une épaisseur variable de 25 à 50 centimètres, ou bien de tourbes. Certes, ce n'est pas là un sol infertile. S'il pèche par sa trop grande perméabilité, qui permet aux pluies diluviennes de l'automne de le lessiver en quelque sorte et d'entraîner les éléments des engrais à une trop grande profondeur ; si sa porosité l'expose à être trop rapidement desséché pendant l'été ; s'il renferme une trop forte proportion de ces acides produits par la décomposition des végétaux auxquels on a donné le nom d'acide ulmique, acide géique, etc., tous ces défauts sont loin d'être irrémédiables. Il ne faut de la part de l'homme qu'un peu de volonté ,

un peu de travail pour les corriger ; car la nature semble elle-même avoir accumulé, dans le sous-sol, tous les éléments nécessaires à la transformation de la couche végétale. Lorsqu'on examine les affleurements des nombreux ruisseaux qui sillonnent la Lande, ou qu'on fouille à quelque profondeur, partout sous le sable on trouve, ou des faluns coquilliers, ou des marnes argileuses, ou des calcaires grossiers, souvent même ces trois roches se trouvent réunies. Nous montrerons plus tard quel immense parti on en pourrait tirer pour changer la nature physique et chimique du sol.

Des mesures
à prendre par
l'administration.

Lorsqu'on descend les derniers rameaux des Pyrénées et qu'on arrive aux collines qui bordent l'Adour, en apercevant devant soi cet immense désert de sable qui s'étend à perte de vue à l'horizon, on comprend ce mot profond de Napoléon : « La Préfecture des Landes est la première de France. » En effet, l'homme qui a quelque patriotisme au cœur éprouve un désir ardent de voir disparaître cette solitude qui montre trop clairement combien nous sommes près encore de la barbarie, et l'homme d'énergie et de volonté sent qu'il y a là une lutte grandiose à entreprendre contre la nature ; lutte pleine de difficiles victoires par lesquelles il peut illustrer son nom. Dans la mise en culture de la

Lande, l'administration peut exercer une influence considérable, nous allons essayer de l'indiquer.

En parcourant la Lande, on rencontre très fréquemment de petits cours d'eau, tantôt fortement encaissés, tantôt se répandant en marais sur une surface presque sans pente. Ces cours d'eau, comme nous l'avons indiqué, se partagent en trois systèmes, les uns se rendant à la Garonne, les autres à l'Adour et les derniers à l'Océan. Ceux-ci, retenus captifs par les sables amoncelés du rivage, accumulent leurs eaux le long de cette digue naturelle et forment la ligne des étangs. Il est aisé de reconnaître tout d'abord, à ce premier aperçu, qu'il n'est pas difficile de mieux régler le régime des eaux, de leur donner un écoulement mieux entendu, de régulariser les pentes, qui sont partout très-considérables; enfin, de créer des prairies arrosées à la place des marais pestilentiels du littoral.

Il suffirait, dans bien des cas, d'empêcher les canaux naturels, par lesquels les étangs se rendent à la mer, de s'obstruer, d'y prohiber les barrages, pour assainir tous ces marais. Par un simple arrêté du préfet, en 1849, une zone considérable de marais a été desséchée le long de l'étang de Biscarosse. La culture a pu reprendre plus de 500 hectares sur l'étang; la fièvre, constamment endémique sur ce point, a disparu, et tout cela sans dépense aucune,

sans travaux d'art, uniquement par un acte d'administration.

L'administration peut donc avec confiance, dès à présent, avec certitude même, commencer l'assainissement de la zone maritime, y régler le régime des eaux et soustraire cette belle contrée aux inondations périodiques de l'hiver et aux fièvres dévorantes de l'été. Il ne faut pour cela ni grandes dépenses ni difficiles travaux; ce qu'il faut, c'est de savoir énergiquement réprimer la résistance aveugle qu'oppose toujours l'intérêt privé à l'amélioration du sort de tous. Cette inflexible volonté de faire le bien *quand même* peut coûter cher parfois à un administrateur; mais lorsqu'on ne sait pas se sacrifier à sa mission, il ne faut pas se mêler de cette noble et difficile tâche qu'on nomme l'Administration.

C'est par le marais qu'il faut attaquer la Lande. Le marais, facile à convertir en prairies, donnerait précisément le moyen de fertiliser le reste : l'engrais.

L'inégale répartition des eaux, trop abondantes et trop stagnantes sur certains points, trop rares au contraire sur les plateaux, voilà sans contredit le plus grave obstacle que présente la nature à la culture des Landes; mais un écoulement normal et puis le drainage peuvent facilement dessécher les marais.

Il est plus difficile d'arroser les plaines arides, mais cette tâche n'offre point d'insurmontables difficultés. Comment, en effet, serait-il impossible de couvrir d'eaux fertilisantes une plaine située au pied d'une chaîne de montagnes, c'est-à-dire à un niveau de beaucoup inférieur à la masse énorme d'eau que la montagne verse à la mer? On peut non-seulement irriguer toute la Lande, mais même, si on le voulait, on pourrait la transformer en un lac immense. Les eaux qui vont se perdre aujourd'hui sans utilité à l'Océan suffiraient pour cette gigantesque entreprise.

Cependant, s'il fallait amener les eaux pyrénéennes sur la plaine des Landes, on serait arrêté peut-être par une grave considération, la grandeur de la dépense. Il faut donc employer, pour la fertilisation de la Lande, des moyens d'un autre ordre, et se borner simplement à tirer parti des cours d'eau qui sillonnent la contrée elle-même. On obtiendrait ainsi une amélioration assez grande, un accroissement assez notable des produits, pour qu'il ne fût pas nécessaire de demander davantage à l'administration.

Le chiffre des terres vagues et des marais s'élève, dans le département des Landes, à 424,300 hectares. C'est là le chiffre officiel recueilli par l'Administration des Contributions. C'est plus que le tiers,

c'est presque la moitié de la surface totale du département. Une meilleure distribution des eaux stagnantes et des petits cours d'eau permettrait de rendre à la culture au moins 150,000 hectares, et le reste pourrait se transformer en bonnes forêts. En estimant le produit des forêts d'arbres résineux à 50 fr. par hectare, celui des terres cultivées, y compris les prairies, à 100 fr. seulement, on peut évaluer à 28 millions de francs la perte annuelle qui résulte pour la fortune nationale de l'état actuel des choses ; par conséquent, à près de trois millions annuellement l'augmentation que pourrait trouver le budget dans cet accroissement de la matière imposable. L'État peut donc dépenser dans les Landes 60 millions, avec la certitude de retrouver par l'impôt l'équivalent de ses sacrifices. Ce fait seul suffirait pour attirer toute l'attention du gouvernement, et ce n'est là pourtant qu'une face secondaire de la question ; elle offre un côté bien autrement important encore : c'est qu'en même temps que les travaux que nous indiquons accroîtraient la richesse publique, ils rendraient à une population énervée par une nourriture de mauvaise qualité et par les miasmes paludéens, la vie, la santé, et avec ces biens, l'énergie pour le travail, l'aisance ; en un mot, tous les bienfaits de la civilisation.

Nous ne nous dissimulons pas qu'en avançant

avec confiance que la terre des Landes est fertile, nous rencontrerons de bien des côtés, et dans le pays même, des incrédules ou des contradicteurs. Les vieux Kimris de la Lande sont les gens les plus spirituels du monde, mais ils ont un peu, comme leurs frères de la Bretagne, le culte de la routine. Dites à un Landais : votre sol produit une herbe de mauvaise nature, parce qu'il contient de l'acide ulmique ; il vous dira des choses très amusantes à l'endroit de l'acide ulmique, mais il se gardera bien de tenter d'y porter remède. La terre des Landes fertile ! mais c'est une énormité, et cela renverse toutes les idées reçues. On a fait bien des essais, on n'a pas réussi. Non, sans doute, on n'a pas réussi ; mais comment ont été dirigés ces essais ? Un très habile administrateur, M. le baron d'Haussez, a tenté de défendre les idées que nous avançons ici. Il l'a fait avec une force de logique, un talent qui devaient convaincre, et n'a pas eu de succès ; nous pourrions nous décourager après cela si nous n'étions convaincus qu'à force de dire aux hommes la vérité, elle finit toujours par triompher. Il y a d'ailleurs des faits acquis qui parlent assez haut et qui répondent à toutes les objections. Partout où l'on a tenté *avec intelligence* le défrichement, de fort belles récoltes ont récompensé cette hardiesse. Nous avons vu un hectare de marais donner, dès la

première année, 60 hectolitres de maïs, ailleurs, des sables se couvrir de beaux trèfles. Ces faits devraient éclairer et faire tomber bien des préjugés : il n'en est rien, et l'on trouve mille bonnes raisons pour prouver que, si le voisin a réussi, on n'est pas dans les mêmes conditions que lui.

L'administration a donc là un rôle de haute tutelle à remplir ; il faut qu'elle intervienne et qu'elle enseigne ce qu'on refuse d'apprendre, qu'elle force à la confiance par le succès. Puisque malheureusement notre race gauloise n'a point d'initiative, il faut bien qu'elle se résigne à voir ceux qui la gouvernent vaincre sa résistance au profit de son bien-être.

L'exemple d'ailleurs, en cette matière, nous a été donné par un pays voisin.

Il existe au nord de la Belgique, entre l'Escaut et le Waal un vaste plateau sablonneux pareil en tout à celui qui nous occupe ici, comme si les mêmes faits géologiques s'étaient exactement reproduits aux deux extrémités de la France. Des sables presque purs, quelques rares bruyères, des eaux de mauvaise qualité qui s'accumulaient en marais fangeux, voilà ce qu'était, il n'y a pas longtemps encore, la *Campine*. Malgré le riche voisinage des Flandres et de la Hollande, la terre y était sans aucun prix. On y rencontrait quelques rares villages placés à une grande dis-

tance les uns des autres comme des oasis au désert, et ces villages ne renfermaient qu'une population faible et décimée par les fièvres intermittentes. Aujourd'hui tout cela est changé. Grâce à la bonne direction donnée par l'Etat, et puis, il faut l'avouer, grâce un peu aussi à l'intelligente persévérance des Flamands, on est parvenu à détruire les deux plus dangereux fléaux de la contrée, la vaine pâture et le mauvais régime des eaux. Il n'a fallu que cela pour transformer les marais en prairies, les sables en champs fertiles, où croissent aujourd'hui, non plus seulement les plantes des terrains arénacés : la spergule, le navet et le sarrazin ; mais bien celles qui exigent les meilleurs fonds : le trèfle, la carotte, le blé et même le tabac, le chanvre et la garance. Des fermes qui nourrissaient avec peine quelques moutons amaigris, élèvent maintenant quinze ou vingt vaches et de bons chevaux. Enfin, la santé et la force physique sont revenues avec l'abondance.

Ce que nos laborieux voisins ont fait dans les landes d'Anvers et du Limbourg, pourquoi donc ne le pourrait-on faire dans celles de Gascogne, qui n'en diffèrent peut-être que par une terre un peu plus riche en détritux végétaux et par un climat moins rigoureux ?

Le roi Frédéric Guillaume était un trop grand administrateur pour ne pas se préoccuper du parti

qu'on pouvait tirer des landes de la Campine. Il entreprit leur mise en culture; mais c'était trop peu de temps avant que la révolution de septembre lui fît perdre la couronne de Belgique. D'ailleurs les premiers essais avaient un double but : c'étaient des établissements charitables ou pénitenciers, et des colonies de mendiants ou de condamnés. Or, il est rare que cette sorte de déportation à l'intérieur produise jamais de bien utiles effets. Une vie de vagabondage ou de débauche prédispose mal aux rudes travaux du défrichement. Guillaume, que ses sujets ont nommé le Têtu, et c'est là sa gloire; Guillaume ne se découragea pas, il attaqua la lande comme une terre ennemie, avec une armée de cavalerie et de pionniers. Il fit entreprendre des canaux qui devaient servir à la fois au dessèchement, au transport et à l'irrigation. Dès qu'un point était assaini, on y plaçait un camp de cavalerie, qui par d'abondants engrais le fertilisait et donnait la vie au voisinage. Dans les terres absolument impropres à la culture on faisait des semis de pins. Le succès semblait assuré, lorsque la révolution de septembre vint interrompre pour un temps des plans si sagement conçus par l'un des princes les plus habiles de notre époque.

Depuis lors le Gouvernement belge s'est montré fort sage en reprenant les anciens projets et en les

améliorant. Après une longue et minutieuse enquête faite par le conseil supérieur d'agriculture et par un très bon ingénieur, M. de Kummer, il fut reconnu que le principal obstacle au défrichement était moins la stérilité naturelle du sol, que la résistance obstinée des individus ou des corporations à la réalisation du progrès. Alors dans le pays du monde où l'on tient le plus aux franchises municipales, à l'indépendance de la commune, on décida qu'en cette matière il était indispensable de mettre, au nom de l'utilité publique, des bornes à la libre jouissance de la propriété communale ou privée. Les faits produits en cette enquête étaient de nature à convaincre qu'on ne peut livrer les défrichements à la souveraine volonté d'un conseil municipal, que c'était là une haute question sociale se liant à celle des subsistances, et que l'administration, qui représente les intérêts de tous, devait être investie d'un pouvoir presque absolu pour les bien régler.

La loi du 25 mars 1847 fut l'expression de cette pensée, expression peut-être moins parfaite qu'il n'eût fallu, en raison des concessions que le gouvernement fut obligé de faire à certaines exigences parlementaires dictées par un étroit esprit de localité ; mais qui pourtant devint, entre les mains d'un homme habile, un précieux moyen d'atteindre le but cherché.

Voici quelle est en substance cette loi : On y donne au roi la faculté d'ordonner la mise en vente des terres vagues soit qu'elles appartiennent à des communes, à des sections de communes, à des communautés d'habitants ou à des individus, avec la condition obligatoire, pour l'acheteur, de la mise en culture. Elle consacre pour l'Etat le droit de reprendre aux communes, en les indemnisant, les terrains que celles-ci refuseraient de mettre en valeur. C'était le seul moyen de vaincre l'inertie. Comme conséquence du droit d'achat, l'Etat a le droit de revendre les terres après leur mise en valeur. L'Etat est armé par la loi de la faculté de contraindre au partage, pour sortir de l'indivision, les terres possédées en commun par plusieurs communes ou dans la même commune par plusieurs groupes distincts d'habitants. Enfin l'administration peut, à défaut des communes, procéder à la location des terres incultes, en suivant les mêmes formalités que pour la vente. Les baux sont consentis pour trente années, avec assurance donnée au premier locataire de la préférence pour un second bail à l'expiration de cette première période.

Une exemption de contributions pendant vingt années est accordée sur la plus value obtenue, cette exemption est de quinze années sur les bâtiments construits pendant la mise en culture.

Les fonds provenant des ventes opérées par l'Etat sur le refus des communes, sont placés au profit desdites communes, soit sur hypothèques, soit en rentes sur l'Etat.

Si l'acquéreur ne défriche pas, la déchéance peut être prononcée contre lui, soit à la requête de la commune, soit à la requête de l'Etat.

Les intérêts de la commune trouvent dans la loi les garanties suivantes : nécessité de prendre avant l'expropriation l'avis du conseil municipal; de procéder à une expertise publique et à une enquête *de commodo vel incommodo*; obligation imposée à l'administration de consulter la députation permanente sur le mode de vente qui ne peut être faite qu'aux enchères avec concurrence et publicité. Enfin, lorsque la vente est faite, elle ne reçoit son plein et entier effet que sur une décision confirmative du conseil municipal, ou en cas de refus, après son homologation par le tribunal de première instance.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le gouvernement, dans la discussion de cette loi, ne put se défendre de faire quelques fâcheuses concessions pour désarmer certaines résistances dans le parlement. Il en est une surtout, qui est fort regrettable; c'est une dérogation aux prudentes dispositions de l'article 1526 du Code Civil; elle permet aux maires et échevins d'acquérir les communaux. On crut

devoir faire une part à l'égoïsme des administrations locales pour obtenir leur concours à la mesure sollicitée.

Cette nouvelle loi d'expropriation souleva, comme on peut le penser, de très violents débats. Tout ce qui est attaché aux erreurs du passé, en haine de l'avenir, tous ceux pour qui le progrès est une faute, l'amélioration un danger, s'opposèrent de toutes leurs forces à ce qu'on introduisît la culture, et avec elle l'aisance et la civilisation, dans une région où jusque-là ils avaient soigneusement conservé le moyen âge avec ses solitudes, ses misères, son ignorance et son servage.

Il y avait une autre classe de contradicteurs aussi acharnés à la lutte, mais moins honorables encore. C'étaient les hommes qui jusque-là avaient joui presque exclusivement de la vaine pâture, c'étaient des communiens avides qui consentaient à l'aliénation du communal, mais à la condition d'un partage entre les habitants, se promettant d'ailleurs d'élargir bientôt leur part aux dépens de celle des petits et des faibles. Ils ne se bornaient pas à une opposition parlementaire, ils soulevaient les passions populaires, montrant aux petits fermiers les moutons sans pâturages, les terres sans engrais, la ruine, la désolation comme conséquence de la possession du communal par des étrangers. Il se produisit

ainsi un tel concours de réclamations, une telle opposition dans les conseils municipaux et dans les deux chambres législatives, qu'il fallut, en vérité, une très honorable fermeté de la part du ministère pour ne pas renoncer à une mesure excellente, mais si mal accueillie.

Nous signalons ce fait parce qu'on trouve partout l'ignorance, partout des passions identiques; et le jour où l'on voudra faire dans les landes de Gascogne ce qu'on a fait dans la Campine, on y soulèvera le même bruit, la même opposition agitée, la même résistance violente. Il faudra beaucoup de fermeté, il faudra une grande habileté de la part de l'administration pour faire accepter par ces campagnes nues et désolées la fertilité et la richesse; ce sera la richesse pour tous aux dépens du privilège de quelques-uns.

Nous croyons devoir signaler les principales objections faites dans le parlement belge à la loi de 1847; toutes ces critiques se reproduiraient infailliblement dans notre pays. On y pourra répondre par cette raison sans réplique: l'expérience est faite. Le fantôme des dangers imaginaires s'évanouit promptement en présence des faits accomplis. Les propriétaires de la Campine et du Luxembourg criaient bien haut que la loi d'expropriation des terres vagues allait consommer leur ruine, et

depuis cette loi, leurs terres ont décuplé de prix, et la progression ne s'arrête pas ! C'est là un précédent de nature à rassurer quelque peu les terreurs de la Lande.

Les plus habiles parmi les hommes intéressés aux abus ne combattaient pas le principe de la loi ; ils se contentaient d'avancer qu'elle était inutile. Ils disaient à peu près ceci : Vous voulez que l'on défriche ? soit ; mais le défrichement doit se faire avec une prudente lenteur ; il faut que ce soit l'œuvre du temps. Si vous ne mettez pas à opérer la révolution que vous allez tenter une longue suite d'années, de siècles peut-être, vous aller jeter la culture dans une effroyable perturbation. Où trouvera-t-elle ses engrais, si vous lui enlevez le *soutrage* (1) ? Comment nourrira-t-elle les moutons qui lui sont si nécessaires, lorsque vous aurez supprimé la vaine pâture ? Vous ne pouvez donc procéder que lente-

(1) Enlèvement des bruyères, soit seules, soit avec une couche de gazon et de terre, pour en faire une mauvaise litière. Cette détestable pratique ruinerait en peu d'années, on le comprend, les meilleures terres ; comment les mauvaises soumises à ce régime pourraient-elles s'améliorer ? Nous avons vu dans les Landes de magnifiques chênes qui mouraient sur pied parce qu'on avait ainsi enlevé peu à peu toute la terre végétale, de sorte que les racines restaient complètement dénudées.

ment et avec une grande prudence. Or, si vous êtes forcés d'admettre cette vérité, qu'il faut des siècles pour amener un pays stérile à l'état de bonne culture, à quoi bon votre loi d'expropriation? Est-ce que chaque jour vous ne voyez pas défricher quelque peu de ces terres vagues? Attendez un siècle, deux au plus, et toutes se seront transformées sous le soc de la charrue. D'ailleurs, il reste encore bien des terres incultes entre les mains des particuliers. Ce n'est donc pas l'indivision seule et la vaine pâture qui empêche de cultiver. L'intérêt particulier entend sans doute mieux que nous la question; et puisqu'il se résout à laisser en friches les petites terres, c'est qu'il est plus avantageux de faire ainsi.

Vous voulez améliorer les Landes : nous le voulons comme vous. Faites des routes, distribuez des primes élevées, créez des fermes-écoles, favorisez l'élève du bétail, l'arrivée des engrais étrangers, tout cela vaudra mieux que votre loi. Vous vous trompez beaucoup en prétendant que les conseils communaux sont hostiles au défrichement; ils ne demandent pas mieux, au contraire, que de défricher; mais ils savent qu'il faut mettre beaucoup de prudence dans cette opération, et c'est pour cela qu'ils veulent s'en charger eux-mêmes. Au lieu

d'exproprier, offrez aux communes le partage, et vous verrez qu'elles acceptent toutes.

D'ailleurs, vous violez la constitution du pays en portant une atteinte fatale au droit sacré de propriété. Enfin, et c'est là peut-être ce que votre mesure offre de plus condamnable, vous allez créer la misère et la mendicité dans un pays où ces fléaux étaient tout-à-fait inconnus. Le communal c'était le patrimoine du pauvre ; il y nourrissait un porc, une vache, et maintenant que cette précieuse ressource va lui manquer, d'ouvrier qu'il était, vous allez en faire un mendiant.

On ajoutait à toutes ces raisons, dont quelques-unes pouvaient être au moins spécieuses, un dernier argument dont on espérait un grand succès, parce qu'il s'adressait aux passions des masses et à l'amour bien connu des Belges pour les franchises municipales. On disait : Est-ce donc à l'État à régir cette matière ? Faut-il donc le voir intervenir plus que jamais dans l'administration de la commune ? Ce n'est plus seulement un droit de bienveillante tutelle qu'il prétend ; ce n'est pas même une suzeraineté absolue qu'il exige ; c'est plus que tout cela, il s'élève au-dessus de tous les droits de la commune ; il veut se substituer à elle jusque dans l'administration de sa propriété.

A tout cela, les organes du gouvernement répondaient avec beaucoup de raison : Votre argumentation n'a d'autre but que la glorification de l'état actuel des choses, d'autre résultat possible que sa consécration, et cependant cet état actuel est pitoyable, vous ne pouvez le nier. Vous dites que les communes sauront bien défricher sans que l'État s'en mêle ; mais alors, pourquoi donc, dans le pays le plus riche et le mieux cultivé de l'Europe, voit-on, après quarante années de paix, 200 mille hectares de terres incultes ? Vous demandez qu'on procède avec une sage lenteur ; nous le voulons aussi ; mais le mouvement même lorsqu'il est lent n'est pas l'immobilité, et c'est l'immobilité que l'état actuel, c'est cette immobilité que vous prétendez conserver. Vous demandez qu'on s'en rapporte à l'initiative des communes ; mais qu'ont-elles fait jusqu'ici ? Où sont les communaux mis en valeur depuis la célèbre et inutile ordonnance de Marie-Thérèse ? On n'a rien fait, on ne fait rien et on ne fera rien tant que durera le régime actuel, parce qu'il y a un obstacle sérieux au progrès dans l'égoïsme sans contrepoids de quelques propriétaires influents. C'est cette résistance obstinée que nous voulons combattre efficacement, et pour cela l'État a besoin d'une arme nouvelle qui puisse lui permettre de vaincre votre triste et ruineuse inertie ; il faut

qu'il puisse vous contraindre à recevoir le bien lorsque vous ne savez ou ne voulez pas vous-mêmes le conquérir.

Vous demandez des primes, des fermes-écoles, des chemins faciles : ces choses peuvent être bonnes ; nous les ferons ; mais, assurément, elles ne suffisent pas, car l'expérience en a été faite, et le défrichement n'est pas venu. Vous demandez qu'on favorise la formation des engrais, l'élevage du bétail ; mais le développement de vos troupeaux suivra nécessairement la création des nouvelles prairies, et c'est pour créer de nouvelles prairies que nous voulons pouvoir exproprier. Quant à vos sarts, à vos bruyères, à vos genêts, qui fournissent à vos bestiaux une litière que vous dites indispensable, vous n'en serez privés que lorsque vous n'en aurez plus besoin. Ce n'est pas en un jour que le domaine communal se transformera. Il faut pour accomplir cette œuvre, non des siècles, comme vous le dites, mais bien quelques années. Les bruyères ne disparaîtront que devant des champs cultivés, c'est-à-dire devant la paille, et la paille vaut bien apparemment le genêt, comme litière et comme engrais. Vos craintes sur la perturbation que produira le défrichement sont donc chimériques ou plutôt simulées : vous n'y croyez point vous-mêmes. La prétendue violation de la constitution, lorsque le droit d'expropriation pour

cause d'utilité publique est écrit en toutes lettres dans cette constitution, n'est pas de votre part une objection sérieuse; nous ne la prenons que comme un moyen oratoire. La question se réduirait tout au plus à ceci : Est-il d'utilité publique de rendre au pays 200 mille hectares de terres qui ne nourrissent que quelques moutons chétifs qui pourraient nourrir 200 mille citoyens et combler le déficit habituel de nos récoltes en céréales (1)? Ainsi posée, la question n'est-elle pas résolue?

Vous dites, en dernier lieu, que le communal est le domaine du pauvre, qu'en le défendant vous êtes les avocats du pauvre. Nous aussi c'est au nom du pauvre que nous demandons le défrichement. En effet, au lieu du très mince profit que donne au pauvre sa part dans le communal, nous allons lui ouvrir un vaste atelier, lui donner le moyen de gagner une bonne et suffisante journée: car, avec la mise en culture des terres vagues, la demande du travail va s'accroître dans une immense proportion, et le salaire atteindra ses limites les plus élevées. Aucune des objections que vous faites à la mesure proposée ne peut donc soutenir un examen sérieux.

(1) La Belgique, comme la France, ne produit pas, année commune, assez de blé pour sa consommation.

du Cette argumentation était solide et incontestable, hormis sur un seul point, pour lequel nous croyons devoir faire nos réserves : l'intérêt du pauvre à la conservation du communal. C'est là, selon nous, un intérêt de premier ordre et qui domine toute la question. Faute d'en avoir assez tenu compte, la solution donnée en Belgique à cette question nous paraît avoir grevé l'avenir d'un sérieux embarras.

Tous les systèmes proposés jusqu'ici pour la mise en valeur des communaux reposent sur cette idée : faire rendre au sol la plus grande somme possible de produits, c'est-à-dire aliéner le communal au profit des particuliers ; ou bien sur celle-ci, plus vraie et plus humaine selon nous : rechercher, non pas seulement le maximum de production, mais se préoccuper, avant tout, de la bonne répartition de la richesse créée, car il importe surtout à la force et à la sécurité d'une nation d'empêcher l'extrême misère.

Pour les écrivains qui se placent au premier point de vue, il est évident que l'aliénation des communaux par la vente ou par le partage doit être une excellente mesure. Pour les autres, qui font plus état du bonheur général et de la paix publique que de la somme de production, la conservation des communaux paraît une nécessité de premier ordre.

Ne serait-il donc pas possible de trouver quelque tempérament entre ces deux systèmes opposés, de manière à obtenir à la fois un accroissement très désirable de la production, et la conservation indéfinie des avantages que présente le communal comme moyen d'assurance contre l'extrême misère locale et contre les crimes qui, trop souvent, en sont la conséquence?

Que la vente, même le partage, soient des moyens d'augmenter la production, cela ne se peut révoquer en doute. Lorsque les terres vagues, si justement nommées pâtures vaines, deviennent des champs enclos et cultivés ou de fertiles prairies, il est évident qu'elles produisent davantage. Cette vérité est si triviale, qu'il est presque ridicule de l'énoncer. Il y a trois siècles, Thomas Morus remarquait déjà, en termes aussi pittoresques que vrais, combien le régime du pâturage commun, et trop étendu, peut être funeste. « Vos moutons, s'écriait-il, jadis si sobres, si apprivoisés et si doux, sont devenus si féroces et si gloutons, qu'ils mangeraient les hommes eux-mêmes. Ils consomment, ils anéantissent des champs, des moissons, des cités! »

On ne peut s'empêcher de le reconnaître, des terres vagues livrées à quelques misérables brebis pourraient, si on les cultivait, nourrir d'opulents

villages. Le libre parcours cause une telle diminution dans les récoltes, qu'on a peine à comprendre qu'il se soit perpétué au travers des âges, et qu'on ait de nos jours, à souffrir encore de l'éternelle guerre du pasteur contre le laboureur et la civilisation, comme s'il était fort malaisé de dépouiller ce dernier débris de l'antique barbarie.

Le libre parcours est sans contredit une chose funeste, nous l'accordons ; mais est-il donc la conséquence nécessaire, indispensable de l'existence du communal ? ne peut-on conserver le communal et cantonner le parcours, ou même l'interdire tout-à-fait ? Les inconvénients du libre parcours ne doivent donc point faire condamner le communal. Ce sont choses distinctes, séparées, qui ont pu exister ensemble ; mais qui n'ont pas une corrélation nécessaire. Si, pour faire cesser la vaine pâture, il n'y avait d'autre moyen que la destruction du communal, peut-être faudrait-il se résoudre à ce sacrifice. Avant de prendre un parti si grave, il faut au moins rechercher avec soin si l'on ne peut pas conserver le patrimoine du pauvre et en même temps le mettre en valeur, pour satisfaire à la fois aux exigences d'une politique chrétienne et à une loi d'économie politique très respectable. Avant d'entrer plus profondément dans la recherche de cette solution que nous croyons pouvoir indiquer, nous voulons montrer

par les enseignements de l'histoire qu'il faut tenir compte de la conservation du communal comme de chose d'un haut intérêt politique.

En 1709, pour la première fois, on agita dans le parlement anglais la question des communaux. La paroisse de Ropley demandait l'autorisation de diviser et d'enclore les terres communes. Depuis cette époque jusqu'en 1829, c'est-à-dire dans une période de 120 ans, cinq mille paroisses suivirent l'exemple de Ropley et partagèrent leurs communaux. Or, voici comment un des hommes les plus éminents de la Grande-Bretagne, un esprit profondément observateur appréciait en 1829, les résultats de cette opération : « L'accroissement des produits » qui résulta de cette division a été peut-être fort » utile aux grands propriétaires ; mais on ne peut » nier qu'elle n'ait été fort nuisible à la classe des » tenanciers. L'extinction finale des petits cultiva- » teurs a suivi partout la division des communaux. » Le petit fermier a été transformé en ouvrier de » fabrique, ou, s'il vit encore dans son antique ha- » bitation, il languit, pauvre journalier, sur la terre » qu'il tenait jadis à bail. Avant l'état nouveau » chaque paysan jouissait de quelques droits sur » le communal, celui de faire paître une vache, » un porc, des oies, sur les terres de la paroisse. » La vache lui donnait, sans aucune dépense, la

» nourriture de l'été, le porc, celle de l'hiver.
» Pour le riche de tels avantages sont des baga-
» telles, pour le pauvre, c'est l'existence. »

Il est impossible de mieux expliquer pourquoi la destruction du domaine commun est toujours suivie du paupérisme et de la mendicité. Les faits au reste ont confirmé l'exactitude de cette loi économique, et si l'on étudie l'histoire de quelque'une des paroisses où se sont opérés le partage et la division, voici ce qu'on observe constamment : d'abord une certaine aisance, puis la vente successive, à vil prix, des portions attribuées aux familles pauvres, puis enfin, la ruine complète de celles-ci et leur destruction, ou bien l'établissement de la mendicité et du paupérisme sur une large échelle.

Au commencement du dernier siècle, la paroisse de Shelesbræk, dans le comté de Berks, n'avait pas un seul pauvre. Eu égard à cette heureuse situation, on voulait la réunir pour la taxe à une paroisse voisine moins favorisée. Il fallait éviter à tout prix cette réunion, et se créer au moins un pauvre officiel. C'est ce que firent les magistrats du lieu, et ce fut à grande peine qu'ils parvinrent à décider une vieille femme à solliciter le secours de la paroisse. Ce fait, qui est parfaitement établi par les archives du lieu, prouve clairement qu'à cette époque la mendicité était inconnue à Shelesbræk.

Mais peu de temps après le communal fut partagé et la situation changea bien. En quelques années le nombre des habitants diminua de moitié, et beaucoup de ceux qui restèrent tombèrent à la charge de la paroisse. Après une génération la taxe des pauvres s'élevait à trois shillings par livre, ce qui équivaut à peu près au montant des quatre contributions dans nos campagnes. Le service des pauvres coûtait donc déjà aussi cher que le service de l'Etat.

En 1798 la taxe des pauvres était dans la paroisse de Northcreek d'un shilling et neuf deniers, jusque là les plus pauvres possédaient encore une vache qui se nourrissait dans le communal. A cette époque le partage se fit, la culture s'étendit, le nombre des petits tenanciers possédant une vache diminua rapidement, on fut obligé de porter la taxe à trois shillings. Vingt ans après il n'y avait plus que deux tenanciers possédant encore une vache. La taxe était de six shillings, c'est-à-dire de 30 0/0 du revenu !

On pourrait accumuler ces citations; l'Angleterre en fournirait un grand nombre, et dans ce pays, il existe un moyen presque mathématique de mesurer l'effet d'une modification au régime de la commune, c'est la taxe des pauvres. Or, partout en Angleterre

le partage du communal a été suivi d'une aggravation notable des charges locales.

En Ecosse, les mêmes faits se sont présentés, les mêmes causes ont produit les mêmes effets, et, chose bien remarquable, à côté de paroisses chargées de taxes, d'autres, qui ont eu le bon esprit de conserver le communal, ignorent encore le paupérisme.

On conçoit au reste, que lorsque tous les membres de la communauté entrent en partage proportionnel ou même égal du domaine commun, le pauvre ne peut pas conserver bien longtemps sa part : en premier lieu il manque des avances nécessaires pour mettre cette part en bonne culture ; puis, une maladie, la perte d'une vache, une récolte mauvaise, le jettent dans des embarras dont il s'empresse de sortir par la vente à vil prix du lot qui lui était échu. Avec le temps un seul ou un petit nombre de grands propriétaires deviennent les maîtres du domaine autrefois possédé par tous. Tant que les droits du pauvre sont collectifs, ils sont par cela même imprescriptibles et cette situation le garantit, non seulement contre les usurpations du riche, mais même, ce qui est plus important encore, contre sa propre imprévoyance.

Une autre conséquence, également bien constatée et plus grave peut-être, de la destruction du communal, c'est l'accroissement dans les campagnes du

nombre des crimes contre la propriété. Tandis que la vache du pauvre disparaissait des campagnes anglaises, les maisons de correction, les pénitenciers, les prisons de toutes formes et de tous noms, se multipliaient et s'encombraient de détenus ; de sorte que les grands propriétaires perdirent leur ancienne sécurité, en même temps que tous les avantages qu'ils s'étaient promis du partage ou de l'acquisition à vil prix leur furent enlevés par la taxe des pauvres. « C'est, dit un écrivain célèbre, une partie » des sages dispositions de la Providence, qu'un » membre du corps politique ne puisse pas souffrir » seul, et que la sécurité des riches se trouve menacée lorsque les classes inférieures deviennent » misérables. » C'est une loi de solidarité qui lie toutes les classes entre elles.

Les faits que nous venons d'enregistrer, et bien d'autres encore que nous pourrions citer, prouvent au moins qu'il faut traiter avec une grande réserve la question des communaux et ne pas se prononcer à la légère pour l'aliénation. Il est sage, pensons-nous, de les conserver ; leur suppression entraîne toujours avec elle une aggravation considérable du sort des petits cultivateurs dont l'Etat doit s'efforcer au contraire d'améliorer la condition et d'augmenter le nombre, puisqu'ils sont à la fois ses nourriciers et ses défenseurs. Les autres classes,

d'ailleurs, ne profitent point en réalité du partage; elles perdent plus tard par l'accroissement des charges locales, taxes ou aumônes, plus qu'elles n'ont gagné et de plus, elles aliènent leur sécurité.

S'il est d'une politique sage et chrétienne de conserver les communaux comme le premier et le meilleur chapitre d'une loi sur l'assistance, les règles d'une justice éclairée doivent conduire à une même conclusion. Le communal, en effet, ne peut pas être considéré comme un accessoire de la propriété privée actuelle, il appartient autant à l'avenir qu'au présent. Il est à tous ceux qui, soit par naissance, soit par accession, viendront un jour s'affilier à la commune. Voilà comment le principe a été posé par un éminent jurisconsulte et nous acceptons tout-à-fait ce que cette doctrine a d'absolu. Le communal n'est donc point la propriété réelle des communiens, ceux-ci n'en ont que *l'usage*. Il est la propriété de la *commune*, être abstrait, qui ne finit pas, qui se perpétue et contient dans son essence le germe des générations futures. Les communiens actuels ne peuvent jamais prétendre qu'à un droit d'usufruit et non point à une propriété parfaite. Si par hasard il arrive que le communal soit de beaucoup trop vaste, qu'il ne soit point du tout en rapport avec les besoins réels des habitants, si quelque circonstance impose la nécessité de le ré-

lui-même les travaux à exécuter, et les mettre à la charge de la commune par une interprétation, ou si l'on veut, par une extension fort naturelle des articles 38 et 39 de la loi du 22 Juin 1837

Il serait nécessaire encore de modifier les règles qui régissent le bail que peuvent consentir les communes. Il est trop court pour la mise en valeur des terres incultes ; on ne peut, avec de si courtes périodes de jouissance, tenter un défrichement, une plantation ou la création d'une prairie.

Il serait d'ailleurs fort difficile de faire une loi générale qui réglât la matière dans tous ses détails. Ce qui convient aux plaines de la Lande ne vaut rien peut-être pour la montagne voisine. Il est donc presque impossible d'appliquer un système unique à toutes les parties de la France sans blesser profondément les intérêts de certaines localités. La mise en rapport du communal, soit par des fermiers, soit par la commune elle-même, ou à son défaut, par l'administration, est une mesure à prendre et dont l'utilité est incontestable ; mais si l'on fait état des habitudes prises, des nécessités locales, des préjugés même, (car une administration habile tient quelque compte des préjugés), on reconnaît qu'il faut apporter dans l'exécution de cette mesure une prudence extrême, et que des prescriptions trop absolues ne sauraient convenir. Il faut consacrer le prin-

cipe, et se réserver d'en régler l'application suivant les circonstances et les localités. On pourrait donc se contenter, peut-être, de rapporter les dispositions de la loi du 14 Juin 1793, et d'inscrire au contraire dans une loi nouvelle que le communal est inaliénable, sa mise en valeur, d'utilité publique; en laissant aux Préfets le soin de se mettre d'accord avec les conseils généraux sur les mesures à prendre et de régler, par des arrêtés soumis à l'approbation du ministre, le régime propre à chaque département.

Du Communal
dans la Lande.

Quant à la Lande qui surtout nous occupe ici, déjà nous avons montré qu'elle se partage en régions géologiques fort distinctes. Le sol se ressent de cette division naturelle, les communaux offrent donc à l'agriculture des ressources de nature différentes et doivent être régis par des règles variables comme les besoins eux-mêmes. Mais avec ces deux éléments : temps et prudence, la Lande ne sera pas plus rebelle que d'autres contrées à la révolution qu'il s'agit d'opérer. On pense généralement dans le pays que la mise en culture est impossible dans la Chaulosse, que le bail est impraticable pour la Lande ; mais, en vérité, les résistances que l'on redoute ne sont fondées que sur des préjugés de culture; un préfet habile et fortement soutenu par l'administration centrale, saura toujours les vaincre. Ce n'est

d'ailleurs pas l'œuvre d'un jour. La mise en culture du communal dans la Chalosse ne doit se faire qu'avec réserve et lenteur, hectare par hectare, en quelque sorte; car pour que l'agriculture locale se passe du communal et du *soutrage* qu'elle y trouve, il faut qu'elle se transforme et qu'elle apprenne à créer ses engrais par de plus sages assolements. Quant aux bruyères des Landes, elles peuvent très certainement trouver des fermiers; mais à la condition que les baux seront d'une durée fort longue.

On comprend aisément, en effet, que lorsque les sables sont de si mauvaise nature, qu'on n'y peut faire autre chose que des forêts d'arbres résineux, le seul bail possible est l'emphytéose. Ce n'est qu'au bout de trente années que le pin produit quelque chose; il faut cent ans avant qu'on le puisse couper. Il faut donc accorder au locataire un bail tel qu'il puisse récolter ce qu'il a semé. Nous pensons que c'est à tort qu'on s'effraie de l'emphytéose et des dangers de l'usurpation qu'elle peut offrir. Avec des baux authentiques, des plans parcellaires des objets loués joints aux baux et déposés en même temps à la préfecture et aux archives de la commune, avec toutes les précautions administratives dont on peut entourer la location, l'usurpation par le locataire n'est pas possible. Elle serait bien moins à redouter alors qu'elle ne l'est aujourd'hui, où rien

ne délimite d'une manière certaine la forêt particulière jetée au milieu du communal, et où chaque année les graines qu'elle sème autour d'elle élargit son périmètre sans qu'il soit possible de poursuivre cette usurpation lente, mais assuré.

Lorsque le contrat de louage rencontrera trop d'obstacles, il faudra bien alors essayer de la mise en culture par la commune elle-même, en employant pour y parvenir bien plus encore la persuasion et l'exemple que les armes fournies par la loi nouvelle. On pourra se borner d'abord, pour ne pas jeter trop de perturbation dans le mode de culture, à cantonner le parcours et faire du communal trois parts : on consacrerà la zone la plus éloignée, celle qui touche aux communes voisines, à l'ensemencement ; la zone médiane sera laissée pour un temps au libre parcours ; les terres placées au centre seront consacrées au défrichement. En sorte que, placée entre la culture, qui tend toujours à s'étendre aux dépens du désert, et la forêt, qui elle aussi envahit sans cesse par les semis qu'elle pousse au-devant d'elle, la zone des terres vagues se rétrécira chaque année, et la transformation du régime pastoral en régime agricole régulier se fera sans secousse et sans perturbation sérieuse. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le cadastre de chaque commune de la Lande pour se convaincre qu'on peut, dès à pré-

sent convertir, sans le moindre inconvénient pour l'agriculture, un certain nombre d'hectares de landes en forêts. Lorsqu'une commune comme celle de Sabres possède 13,000 hectares de terres vagues pour l'usage de quelques centaines d'habitants, on peut probablement en détacher quelques parcelles sans que les troupeaux aient beaucoup à souffrir de ce retranchement.

On devrait faire dans chaque commune un tableau de classement des terres vagues comme on fait le tableau des chemins vicinaux; le préfet aurait le droit, après avoir pris l'avis du conseil général, d'ordonner la radiation de ce tableau et la mise en rapport de toutes les terres qui ne seraient point jugées indispensables au troupeau communal.

Ce n'est pas le tout d'enlever au désert quelques lambeaux pour les convertir en forêts, il faut encore pouvoir défendre ces forêts lorsqu'elles sont créées. Il faut donc, autant que possible, les soumettre au régime forestier et en confier la conservation à une administration indépendante et libre de réprimer. Dans la Chalosse, par exemple, un bon nombre de communes possèdent déjà des bois qui pourraient acquérir une très grande valeur par la rapide croissance du chêne : l'avidité inintelligente des communiens s'efforce d'arrêter l'action bienfaisante de la nature en enlevant chaque année, pour en faire

une maigre et détestable litière, ce qu'ils nomment le soutrage, c'est-à-dire tout le produit de la végétation de l'année. Quand la forêt échappe au régime forestier, on fait pis encore : on prend la terre végétale elle-même, on enlève tout jusqu'au sous-sol ; et c'est pitié de voir de vastes étendues de terres entièrement dénudées, où quelques beaux chênes mourants montrent ce que fut autrefois la forêt ! En peu d'années, par ce mode de culture vraiment barbare, de magnifiques bois ont été transformés en marais insalubres ou bien en plateaux condamnés à une désolante stérilité. Tandis qu'ailleurs l'homme s'efforce de conquérir le désert à la culture, ici, au contraire, il convertit en déserts les terres déjà conquises ; tant il est vrai que l'ignorance et l'étroit égoïsme de la propriété peuvent souvent devenir de graves dangers pour la vie et la prospérité de la cité tout entière.

Toute tolérance pour un pareil état de choses serait une faiblesse coupable de la part de l'administration ; il faut qu'elle sache vaincre la résistance même lorsqu'elle s'appuie sur de hautes influences ; il faut qu'elle s'efforce d'arracher le communal à ce mode de jouissance qui rappelle, en vérité, l'imprévoyance du Sauvage dont parle Montesquieu. Elle servira par là l'intérêt de ceux qu'elle froisse, car elle les contraindra à sortir d'une routine détestable, à

choisir une culture rationnelle, à faire produire à la terre elle-même l'engrais nécessaire à sa fertilisation. Tant que l'agriculture des Landes trouvera dans la ruine du communal un moyen de se dispenser de faire des engrais, il faudra renoncer à tout espoir d'améliorer les méthodes, d'augmenter le nombre des bestiaux et d'abandonner de mauvais assolements. L'abus que nous signalons produit donc un effet doublement désastreux : celui de ruiner le sol que l'on dépouille et celui d'empêcher l'amélioration du sol que l'on croit enrichir.

On nous pardonnera, nous l'espérons, cette longue digression sur la question de la conservation des communaux, d'abord parce que le sujet en lui-même offre un très haut intérêt politique, puis parce que nous étions en quelque sorte obligés, en conseillant d'appliquer aux Landes les excellentes mesures adoptées par le gouvernement belge, de bien faire nos réserves sur ce seul point. Nous croyons que le gouvernement belge a laissé introduire dans une fort bonne loi une chose qui en compromettra les bienfaits, et nous voudrions, comme nos voisins l'ont fait, armer le gouvernement du droit de contraindre à la culture, mais non laisser périr une institution qui seule préserve mieux nos campagnes de la misère que ne le pourraient faire toutes les lois du monde sur l'assistance. Nous considérons le communal

comme une assurance contre l'extrême misère et contre la mendicité vagabonde ; comme une garantie sérieuse de sécurité donnée à la propriété privée, et nous n'oserions pas, en vérité, conseiller le défrichement, malgré son incontestable utilité, s'il devait avoir pour conséquence nécessaire la suppression de ce grand-livre des pauvres dans nos campagnes.

Augmenter la somme des produits n'est pas la même chose qu'augmenter le bien-être de tous, si par suite d'une trop inégale répartition le plus grand nombre ne peut prendre sa part de l'augmentation de la richesse. Pour se convaincre que le système des économistes sur le maximum de production est loin d'être une vérité absolue en politique, il suffit de jeter les yeux sur deux provinces de la Belgique : les Flandres et le Luxembourg. Dans l'une, les communaux ont depuis longtemps disparu pour faire place à la culture la plus riche et la plus admirée du monde, et cependant les Flandres sont dévorées par le paupérisme. La race humaine, réduite à une nourriture insuffisante, s'y dégrade à force de misère. Dans quelques cantons, on ne peut presque plus élever d'enfants, et en même temps le nombre des crimes contre la propriété prend des proportions effrayantes. Cependant la Flandre produit énormément, plus peut-être qu'aucune autre contrée de l'Europe. Elle possède d'immenses capi-

taux : elle est riche, très riche pour un économiste ; pour un homme politique, elle est pauvre.

Dans le Luxembourg, au contraire, point de grandes fortunes, mais aussi point de pauvreté révoltante, point de mendicité ; enfin, chose merveilleuse ! dans cette heureuse province, on n'a pu, pendant quatre années consécutives, tenir d'assises ; la justice sommeillait : il n'y avait pas un seul crime à punir.

En résumé, nous pensons que la seule solution véritablement politique de cette grande question est celle-ci : conserver le communal dans son état d'indivision ; cependant ne point perdre ses forces productives, et pour cela contraindre la commune à le mettre en valeur.

C'est donc au *libre parcours* et au mauvais emploi du communal, et non à *l'institution elle-même, qu'il faut faire une guerre sans trêve* ; et si l'on nous objecte que la question ainsi posée est difficile à résoudre, nous nous contenterons de répondre : Cherchez des administrateurs ; pour ceux-ci, les obstacles dont on fait le plus de bruit ne sont jamais sérieux. Enfin, si les résistances locales dépassaient toutes bornes et ne pouvaient se vaincre par la seule action de l'administration, armez celle-ci d'une loi nouvelle d'expropriation, et l'État exécutera ce que la commune ignorante refuserait de faire.

doit
État
se en
Landes

Examinons maintenant comment, en dehors de toute contrainte, l'État peut donner une vive impulsion à la mise en valeur des terres vagues de la Lande.

Nous avons déjà dit quelques mots de ce que nos prudents voisins ont fait pour préparer à la culture les Landes de la Campine, et nous avons constaté que le succès avait couronné les mesures prises par le gouvernement belge. C'est là un fait acquis à la cause et qui doit guider l'administration française dans le choix des travaux à exécuter.

La terre des Landes est loin d'être stérile, comme on le répète si souvent; elle est seulement rebelle à la culture. Cela tient à deux ordres de faits : à des causes physiques et à des causes chimiques. Nous allons montrer comment on peut remédier aux unes et aux autres.

Les obstacles physiques sont de trois sortes : un sous-sol de mauvaise nature, à peu près imperméable; un sol trop perméable au contraire et trop facile à dessécher; enfin, une très mauvaise distribution des eaux, qui condamne à l'aridité les plateaux, tandis que les régions basses sont constamment submergées. L'obstacle chimique est le même partout, dans les terres sèches comme dans les terres fangeuses. Dans les deux cas, la couche de terre végétale est formée uniquement de silice et de l'accumulation séculaire

de détritns végétaux sans aucune matière azotée, sans chaux, sans alcali, quelquefois sans phosphore. Ce terrain contient donc des acides libres, et manque de plusieurs des éléments nécessaires à la végétation des céréales.

Nous allons étudier les moyens de combattre ces diverses causes d'infertilité, et en même temps nous essaierons de déterminer quelle part l'administration doit prendre dans le travail de transformation.

Il y a dans la Lande, nous l'avons dit, trois bassins distincts, l'un qui a pour limite la route n° 132, longe l'Océan et y verse tous ses ruisseaux; les deux autres envoient leurs eaux à l'Adour ou à la Garonne.

Il faut enlever de l'eau à la première de ces régions, il faut en rendre aux deux autres.

Les petits affluents qui vont se perdre à la mer, retenus dans leur cours par la digue de sable des dunes, refluent vers l'intérieur et couvrent de lacs et de marécages toutes les parties basses du littoral. Là des terres toujours détrempées ne produisent que des mousses, des joncs, des roseaux ou d'autres végétaux lacustres, dont les détritns s'accumulent en couches de tourbes. On n'y peut tenter aucune culture, même celle des prairies, car chaque hiver viendrait tout détruire. Le sol d'ailleurs, soumis au vice de composition chimique que nous avons signalé,

ne produirait dans son état actuel que des carex ou quelques graminées d'une détestable qualité. Ce n'est pas là le seul inconvénient que présente cette contrée. Lorsque viennent les chaleurs de l'été, le sol s'échauffe, fermente et dégage des flots d'hydrogène carboné et de miasmes paludéens; il en résulte diverses maladies endémiques et surtout des fièvres intermittentes graves qui déciment ou exténuent les riverains du marais.

Rien ne serait plus aisé pourtant que de remédier à cette triste situation et de rendre à la culture 40,000 hectares environ de ces marais, dangereux aujourd'hui parce qu'ils sont incultes. Il suffirait pour cela de travaux que les communes, aidées et surtout guidées par l'État, pourraient entreprendre elles-mêmes ou que des compagnies s'empresseraient d'exécuter si la loi de 1807 ne rendait pas si difficiles et parfois si dangereuses ces sortes d'entreprises.

Lorsque l'on examine une carte détaillée des Landes, on voit que tous les marais dont nous parlons ici se rattachent aux divers étangs du littoral, et l'on aperçoit aussi que tous ces étangs se dégorgent à la mer par des canaux naturels.

Or, ces courants de dégorgement sont partout très rapides, l'étiage des étangs est partout fort au-dessus du niveau des basses marées. Comment se

fait-il donc qu'il existe encore des marais dans la zone maritime, quand il serait si facile de les faire disparaître. En vérité cela se comprend difficilement. Il faut en chercher la cause dans l'insouciance fâcheuse des habitants trop bien servis par la répugnance qu'éprouvent la plupart des administrateurs à prendre l'initiative dans ces sortes de questions, qui donnent lieu à beaucoup de travail et exposent à beaucoup d'attaques. Ce qui conserve les étangs à leur niveau actuel, ce qui leur permet d'avancer constamment dans les terres, poussés qu'ils sont par la dune et poussant à leur tour le marais devant eux, c'est tout simplement parce qu'on ne donne point à l'entretien des courants de dégorgeement les soins qu'il conviendrait.

On comprend très bien que lorsque ces canaux dont la pente est rapide, se trouvent soumis à des barrages multipliés, ou encaissés dans des digues naturelles trop resserrées cette pente se trouve rachetée en partie, et le volume d'eau qui s'écoule à la mer devient trop peu considérable, non seulement pour vider l'étang, mais même pour le maintenir dans ses limites, lorsque les petits affluents qui s'y rendent sont grossis par les pluies de l'hiver.

Il n'est pas nécessaire d'être un fort grand ingénieur, pour apercevoir bientôt quel admirable parti on pourrait tirer d'une disposition naturelle qui

permet d'élever ou d'abaisser, en quelque sorte à volonté, le niveau des étangs, de dessécher leurs abords ou de les couvrir au contraire d'une nappe d'eau.

S'il ne s'agissait, dans la question qui nous occupe, que de vider le marais, de le dessécher pour toujours, se serait chose si simple que l'intervention de l'Etat serait à peu près inutile ; quelques arrêtés du Préfet suffiraient, en recommandant le bon entretien des *courants*, pour faire baisser de plusieurs mètres l'eau dans les étangs et par conséquent pour rendre à la culture toute la zone de marais qui les entoure. Mais ce n'est pas là tout ce qu'on doit chercher : l'eau n'est un fléau que lorsqu'on ne sait pas en faire une richesse. Des réservoirs naturels si facilement remplis, si facilement vidés, peuvent être d'un très grand secours pour l'agriculture ; il faut les conserver, seulement il faut s'en rendre maître et pouvoir à son gré en élever ou en abaisser le niveau. On pourrait ainsi, non seulement les faire concourir à la création de quelques petits ports qui seraient d'une grande utilité sur ce dangereux littoral ; mais de plus, on établirait, par leur moyen, un vaste système d'irrigation qui comprendrait plus de 40,000 hectares de prairies et produirait assez de foin, ou en d'autres termes assez d'engrais, pour donner la fertilité à 100,000

hectares de sables que l'arrosage ne pourrait atteindre.

Nous ne pouvons, dans ce rapide aperçu, descendre dans les détails techniques des travaux que nous conseillons d'entreprendre. On peut d'ailleurs confier à l'habileté bien connue de MM. les ingénieurs, le soin de trouver la meilleure solution possible, nous ne nous permettrons donc que quelques mots sur le genre de travaux qui nous paraîtrait le plus avantageux.

Tout d'abord il nous semble qu'on doit rejeter le projet fort dispendieux et fort inutile du canal des étangs. Le canal des étangs ne peut évidemment remplir le double but qu'on voulait atteindre : une voie de transport, et un moyen d'irrigation. L'irrigation pratiquée sur une large échelle rendrait bientôt le transport impossible puisque les seules rizières du canal d'Arcachon abaissent déjà l'étiage de l'étang, au point d'y empêcher la navigation. La navigation n'est possible, dans la plupart des étangs, qu'à la condition de les maintenir à un niveau tel qu'ils se répandent en inondations nuisibles. Les transports que cette ligne devait desservir peuvent d'ailleurs se faire aujourd'hui par la voie ferrée. Non seulement nous ne voulons donc pas l'achèvement du canal des étangs, mais nous croyons même que la section de ce canal, qui a été déjà exécutée, et

fort mal exécutée, par parenthèse, le canal de la Teste, devrait être exproprié par l'Etat, et rendu à la seule destination véritablement utile qu'il puisse avoir : à l'irrigation.

Le système du canal de navigation écarté, voici ce qu'on pourrait y substituer :

Les étangs avec les marais qui les entourent, les petits affluents qui les alimentent, composent des groupes distincts qui peuvent être complètement séparés au point de vue de l'irrigation et du dessèchement. Chacun de ces groupes forme un petit bassin qui se vide à la mer par un déversoir spécial. Chacun d'eux peut donc être soumis à un régime particulier, et peut être placé sans inconvénient pour les autres bassins, sous la direction d'un syndicat dont le mode d'administration devrait être calqué sur celui qui a produit l'excellente organisation des Watringues de la Flandre. Seulement avant de les livrer à l'industrie privée, l'Etat devrait se charger seul des travaux nécessaires ; car, malgré tout ce que peuvent dire les admirateurs intéressés des compagnies, en France, au rebours de ce qui se passe chez nos voisins, l'Etat seul fait bien, et achève tout ce qu'il fait. Ce n'est pas là, nous le savons, l'opinion du jour ; mais, pour notre compte, nous aimons mieux respecter la vérité que l'opinion, et rendre à notre admirable administration des

Ponts-et-Chaussées, une justice qu'on lui dénie trop souvent.

Chacun des bassins devrait donc être entouré d'un canal de ceinture recevant les eaux pluviales et les petits affluents, pour les porter au courant maritime en aval de l'étang. Il serait aisé, en pratiquant des retenues sur ce canal de ceinture, d'arroser à volonté toute la partie desséchée du marais actuel. Les courants maritimes devraient aussi être l'objet de quelques travaux, leur lit devrait être en général rectifié, leurs rives mieux défendues. On pourrait alors, au moyen d'une écluse à l'embouchure, obtenir des chasses d'une certaine puissance, et il suffirait de quelques travaux légers à la mer pour créer et entretenir un chenal constant. Ce serait là une création d'un immense intérêt pour cette côte dangereuse où le cabotage ne trouve aucun abri, et où la pêche pourrait fournir d'incalculables richesses. On voit que nous voudrions tirer un parti double des courants : les faire servir au dessèchement des étangs et en même temps à la création de petits ports de pêche et de refuge tout le long du littoral des Landes. Il suffit de considérer l'énorme pente des courants, pour se convaincre que ce double but peut être atteint.

Lorsque les travaux que nous venons d'indiquer seraient achevés, trois zones de terres aujourd'hui

perdues, seraient rendues à la culture. La première, celle des sables arides qui limitent le marais, trouverait dans les prises d'eau du canal de ceinture, un moyen certain de fertilité. La deuxième zone celle du marais noyé aujourd'hui, qui se compose en général de dépôts tourbeux, pourrait recevoir les plus riches cultures. Enfin la troisième zone, le sol laissé à découvert par l'abaissement du niveau des étangs pourrait être largement arrosée, inondée, même à volonté, et il serait facile de la transformer en prairies excellentes.

Lorsque le canal de ceinture serait achevé, les travaux de dessèchement accomplis et les canaux secondaires disposés de manière à fournir à l'irrigation toute l'eau nécessaire, le sol pourrait être rendu aux anciens possesseurs; mais à la charge par eux de les disposer à l'arrosage partiel, dans un délai déterminé, et d'en convertir une certaine étendue en prairies.

Faute par les possesseurs particuliers ou les communes d'exécuter les travaux partiels qui seraient indispensables à la mise en culture de leur propriété, l'Etat serait armé du droit de les exproprier; il ferait alors procéder lui-même à la création des prairies. Lorsque cette mise en culture serait achevée ainsi que tout le réseau des canaux secondaires d'irriga-

tion, l'Etat revendrait et profiterait seul alors de la plus value.

On s'étonnera peut-être de voir livrer à l'Etat de pareils travaux. Certains intérêts décideront que cela ne se peut faire, que cela est impossible, que l'Etat se ruinerait dans une semblable entreprise, qui sait même si on n'accusera pas cette idée d'être quelque peu mal sonnante? A tout cela nous ne pouvons répondre qu'une chose, cela n'est pas impossible, puisque cela s'est fait; le gouvernement qui a osé le faire ne s'est pas ruiné, il a au contraire tiré un léger profit de l'opération, outre l'énorme bénéfice indirect produit par l'accroissement de la valeur imposable. Enfin ce gouvernement, qui a ainsi exproprié, puis desséché, puis irrigué ou drainé n'était pas le moins du monde livré aux utopistes: c'était tout simplement le gouvernement belge, que personne n'accusera d'une trop grande hardiesse en ces matières.

Plusieurs milliers d'hectares de sable et de marais ont été ainsi expropriés par le gouvernement belge, puis convertis en prairies arrosées et enfin revendus à un prix qui comprenait à la fois l'acquisition primitive, les travaux nécessaires à l'arrosage, le nivellement, l'achat des engrais et des semences. L'Etat n'a fait en réalité qu'une avance à la terre. Il n'a rien déboursé; au contraire, indépen-

damment de ses avances, dans lesquelles il est parfaitement rentré par la revente, il a fait un notable bénéfice par les droits d'enregistrement élevés qu'il a perçus sur les contrats de vente, les terres ayant acquis une grande valeur par l'habile préparation qui leur avait été donnée.

Pour bien faire comprendre l'opération tentée par le gouvernement belge, nous allons citer quelques faits extraits du rapport de l'ingénieur en chef des travaux de la Campine pour l'exercice de 1850, lorsque commençait cette vaste opération.

Des travaux de
l'Etat en Belgique

En 1850, le gouvernement belge a fait exproprier et disposer pour l'irrigation, dans onze communes de la Campine, une bande de 4,328 hectares de lande communale.

Il a payé ces terres depuis 60 fr. jusqu'à 130 fr. par hectare. Les frais de préparation à l'irrigation ont varié de 104 fr. à 230 fr. La totalité des sommes dépensées pour acquisition et mise en valeur était de 487,459 fr. 22 c. A la fin de l'exercice, il était déjà rentré dans les caisses de l'État, pour produit des ventes, 466,746 fr. 94 c., et il restait à vendre pour 24,843 fr. 38 c. L'État a donc réalisé un excédant de 4,434 fr. 40 c., indépendamment des droits d'enregistrement, qui se sont élevés à 19,205 fr., c'est-à-dire à plus de 10 p. 0/0 de la

somme employée au commencement de l'exercice. Le gouvernement belge, en 1850, a donc transformé 4,328 hectares de mauvais sables en bonnes prairies sans sacrifice aucun ; il a au contraire réalisé sur cette opération un bénéfice de 20,336 fr. 40 c.

Voilà ce qu'a pu faire, avec quelques avances du Trésor, une administration intelligente armée d'une bonne loi.

Ces résultats si favorables encouragèrent, on le pense bien, nos voisins à continuer l'œuvre commencée. Bientôt l'industrie privée, stimulée par ce succès et frappée des avantages que présentait le défrichement, est intervenue à son tour, et elle concourt aujourd'hui avec une grande ardeur à l'exécution des travaux qu'elle déclarait autrefois impossibles et ruineux. Les communes demandent maintenant à exécuter elles-mêmes tous les travaux à faire sur le communal ; elles n'hésitent pas pour cela à recourir à l'emprunt. Aujourd'hui l'État pourrait donc, à la rigueur, se dispenser de continuer par lui-même, et se contenter de diriger les travaux que les communes ou les particuliers exécutent, en les éclairant de son expérience et en les faisant concourir à un plan d'ensemble.

En parcourant les intéressants rapports de M. de Kümmer, ingénieur en chef des travaux de la Campine, on peut se convaincre que le défrichement et

la mise en culture de cette région est, sinon un fait complètement accompli, du moins un fait accepté et d'une réalisation certaine et rapprochée. Le gouvernement belge n'a dépensé pour cela aucune somme importante; ce résultat ne lui a rien coûté; il s'est contenté d'ouvrir chaque année un crédit de 500 mille francs qui servait aux ingénieurs de fond de roulement pour les travaux, et qui rentrait en fin d'exercice par le produit des ventes. Avec de si faibles ressources, il a créé dans les sables plusieurs milliers d'hectares d'excellentes prairies, et par cette création il a résolu le problème du défrichement pour toute la contrée, puisqu'il a ainsi donné naissance à une source inépuisable d'engrais.

Cinq cent mille francs de fonds de roulement et une bonne loi, voilà tout ce qu'il fallait pour rendre à la culture deux cent mille hectares de landes ! Nous nous trompons, il fallait encore le bon sens pratique de nos voisins et, de plus, un homme d'un véritable génie, M. l'ingénieur Kümmer.

Le système adopté par le gouvernement belge peut se résumer ainsi : créer un canal sur la ligne des faîtes, afin de donner à la fois un moyen de transport économique pour les engrais du dehors et un moyen d'irrigation; créer par cette irrigation une large zone de prairies sur les deux bords du canal; enfin, se prémunir contre l'incurie ou la résistance

intéressée des individus, en donnant à l'Etat le droit d'exproprier et d'exécuter lui-même.

Le gouvernement belge demanda donc et obtint des chambres la loi du 25 mars 1847, qui l'armait du droit d'exproprier pour cause d'utilité publique les communes, les communautés d'habitants ou les individus qui refuseraient d'exécuter sur leur propre domaine les travaux nécessaires au défrichement.

La seule dépense réelle laissée à la charge de l'État était celle de la création du canal qui devait servir à l'irrigation, mais qui avait en outre une utilité grande au point de vue commercial, puisqu'il unissait la Meuse à l'Escaut. Les frais nécessités pour la création des travaux secondaires de l'irrigation étaient à la vérité avancés par l'État, mais ce n'était plus là qu'une avance en compte courant qui rentrait chaque jour au Trésor. Le débit de ce compte courant ne dépassa jamais le chiffre de 500,000 francs, chiffre qui doit paraître bien minime quand on considère la grandeur des résultats obtenus.

Nous avons dit qu'on pourrait, dans les petits bassins du littoral, se servir, pour créer un système d'irrigation, des divers affluents qui viennent se perdre dans les étangs, ainsi que des eaux sauvages recueillies dans un canal de ceinture. On pourrait objecter que ces eaux n'auront point la puissance

fertilisante des eaux que la Meuse fournit au canal de la Campine. Nous le reconnaissons volontiers. Sans nul doute, les eaux sauvages de la Lande ne valent pas, pour fertiliser des sables, les eaux d'un fleuve qui dépose annuellement sur chaque hectare de terre arrosé 4,300 kil. de carbonate calcaire en dissolution et 300 kil. de sulfate de chaux. Les eaux de la Lande ne tiennent presque pas de sels calcaires en dissolution; elles contiennent au contraire une très forte proportion d'acide silicique et d'oxyde de fer, qu'on peut considérer comme plus nuisible qu'utile. Néanmoins, malgré leur infériorité relativement à l'eau des fleuves, ces sortes d'eaux sont encore d'un bon emploi; elles peuvent fort bien servir à la création des prairies. Outre l'eau de la Meuse, on a employé avec beaucoup de succès, dans la Campine, les eaux du Douemel et du Belesvaart, qui contiennent une forte proportion d'acide silicique et de sesqui-oxide de fer. On peut d'ailleurs améliorer beaucoup l'eau qu'on emploie en la laissant croupir et fermenter quelque temps avant que de l'employer sur les prairies; elle perdrait avec son acide carbonique les sels nuisibles.

Du canal des
Landes.

Enfin, l'inconvénient que nous signalons et qui est loin d'être un obstacle sérieux, n'existe que pour la région littorale et pour les bassins des étangs. Pour

le reste du pays il ne faut pas songer à la mise en culture si, au préalable, on n'établit pas un vaste réservoir qui puiserait à la Garonne et à ses affluents, en d'autres termes, si on n'exécute pas le canal des grandes Landes. C'est à ce projet, tant de fois mis à l'étude, tant de fois abandonné, qu'il faudra toujours revenir lorsque, sérieusement, on voudra donner à la terre des Landes la riche culture qu'elle comporte. Le chemin de fer ne peut, en aucune façon, remplacer le canal ; le chemin pourra porter à ce pauvre pays l'industrie et la civilisation : le canal seul peut lui donner la véritable richesse, la fertilité de la terre. L'unique, le tout puissant moyen de mettre en valeur la Lande, c'est le canal de jonction de la Gironde à l'Adour

Un pareil canal répondrait mieux d'ailleurs aux besoins du commerce de la contrée, que ne le fera jamais la voie ferrée. Tous les produits de la région pyrénéenne consistent en matières lourdes et encombrantes, ce sont des bois, des pierres, des minerais de fer, des charbons de bois, des tourbes, etc., qui n'ayant qu'une très faible valeur et un poids très lourd ou un très grand volume, ne peuvent supporter qu'un prix de transport extrêmement réduit ; or, l'on sait aujourd'hui trop bien que les voies ferrées ne sont pas un moyen fort économique de transport. En laissant de côté ce grave intérêt, alors même

qu'on oublierait que l'Adour et le canal des Landes transporterait au bassin de la Garonne plus de 500,000 tonnes de marchandises qui ne pourront jamais emprunter la voie ferrée ; alors même qu'on voudrait assurer à ce chemin de fer le monopole absolu des transports, chose toujours bien fatale à une contrée, il faudrait encore que l'état exécutât le canal des grandes Landes, ne fût-ce qu'en lui donnant les modestes proportions d'un canal d'irrigation.

M. l'ingénieur Deschamps qui avait étudié avec soin la jonction de la Garonne à l'Adour, demandait 16 millions pour l'exécution d'un canal qui devait servir à la fois à la navigation et à l'irrigation. Depuis, nous ne l'ignorons pas, on a prétendu que ce chiffre n'était point suffisant. Mais, outre que dans les tracés plus récents, on a exagéré considérablement certaines dépenses, on s'écarte fort inutilement de l'excellent tracé de M. Deschamps, et on donne au canal un parcours trop considérable sans aucune nécessité. Il faut considérer, dans l'estimation de la dépense du canal des Landes, qu'il y a des sections de plus de 40 kilomètres, où le sol est partout exactement de niveau, et l'on comprendra qu'un canal de moins de 150 kil., creusé dans un pareil terrain, ne nécessitant presque pas d'écluses, puisse s'exécuter à des conditions de bon marché vraiment ex-

traordinaires. Si l'on se bornait à un canal d'irrigation, il est probable qu'on resterait au-dessous des estimations de M. Deschamps.

Lors même qu'il en serait autrement, qu'il serait nécessaire de dépenser 16 millions ou de dépasser cette somme, le gouvernement devrait encore faire le canal des Landes. C'est pour lui un devoir de premier ordre; car il doit la vie et la prospérité à toutes les parties de l'empire, et celle qui nous occupe ne peut se développer sans cela. Quoi qu'on fasse, quelque théorie qu'on imagine : institutions agricoles, institutions de crédit, comices agricoles, assolements savants ou nouveaux, médailles ou récompenses de toutes sortes, tout cela compte pour bien peu au prix de quelques centimètres d'eau répandue à propos sur le sable. Si le gouvernement veut sérieusement fertiliser cette terre aujourd'hui perdue pour l'homme, s'il veut rendre à la culture 400,000 hectares de désert, au revenu public 400 millions de matière imposable, qu'il se mette enfin à l'œuvre et qu'il creuse le canal des grandes Landes. Que la dépense soit de 16 millions ou de 20, qu'importe après tout, puisqu'elle sera immédiatement couverte par l'accroissement du revenu ?

Si on se décidait à faire un canal de navigation, son trafic serait suffisant pour amortir la somme dépensée. Les départements directement intéressés à

sa construction pourraient d'ailleurs contribuer à la dépense. En 1849, le Conseil général de la Gironde et celui des Landes offraient un large concours qu'ils accorderaient encore. Enfin, quand il devrait en résulter, ce qui n'est pas, une charge réelle pour l'Etat, il ne devrait pas pour cela livrer à la stérilité un vaste territoire, à la misère et à la maladie une population nombreuse et laisser se perdre un puissant élément de la richesse et de la force nationales.

La création du canal, c'est à cela que doit se borner la dépense du trésor public. L'Etat trouverait, nous l'avons dit, un large dédommagement de cette dépense par le revenu du canal même et par l'augmentation considérable de la valeur imposable dans quatre départements. Ce grand travail exécuté, le rôle du gouvernement doit se borner, comme en Belgique, à favoriser les travaux d'irrigation ou de dessèchement par de simples avances, par une sorte de crédit en compte courant qui se trouverait chaque année couvert par la plus-value des terres revendues. Un crédit d'un million, ouvert par le Trésor, à titre de compte courant, à l'ingénieur chargé de la direction de l'irrigation, serait suffisant. La plus-value payée par les riverains ou la revente des terres viendraient constamment renouveler le crédit de ce compte courant, et sans aucun doute ce service ne durerait que peu de temps, parce que bientôt les

communes ou les individus, éclairés par l'expérience faite par l'Etat, se décideraient à exécuter eux-mêmes des travaux si profitables.

Cependant, lors même que l'industrie particulière interviendrait largement et se chargerait seule des travaux, le gouvernement devrait encore surveiller et soumettre ces travaux à un plan d'ensemble sans lequel on ne pourrait point obtenir un bon emploi des eaux.

Travaux à faire
pour la création
des prairies.

Voici un aperçu très sommaire des travaux nécessaires à la mise en culture de la Lande à l'est de la route 132 :

Un canal de l'Adour à la Gironde qui suivrait la ligne des faîtes, et dont la section serait déterminée par la surface de Landes qu'on jugerait arrosables :

Des canaux latéraux de prise d'eau ;

Un nivellement et une préparation pour toutes les terres destinées aux prairies, avec des rigoles d'arrosage et des rigoles de retour d'eau ;

Enfin des canaux collateurs destinés à recueillir les eaux ayant servi et à les rendre à l'alimentation principale. Si, dans le Milanais, où la montagne donne l'eau nécessaire à l'irrigation avec profusion, on a cependant jugé sage de recueillir et d'employer l'eau qui a déjà couvert les prairies, combien plus

encore doit-on se montrer économe de ce puissant moyen de fertilisation dans la plaine aride de la Lande (*).

Le sol destiné à la création d'une prairie doit être divisé en ados et en rigoles. On peut poser en principe qu'il faut donner aux ados une largeur de 10 mètres avec une pente double de 0^m 05 par mètre, la longueur des ados ne doit point dépasser 30 mètres; la rigole d'arrosage doit avoir environ 0^m 25 de large, 0^m 05 de profondeur. Les rigoles d'égouttement, 0^m 25 de large; mais leur profondeur varie de 0^m 10 à 0^m 30. Ces diverses mesures devraient peut-être, sous un ciel plus ardent, subir quelques modifications; cependant il est permis de penser qu'on pourrait, sans inconvénient, les adopter comme normales.

Une question qu'on a fort discutée en Belgique, c'est le défoncement à donner au sol. Le défoncement du sol à la bêche est cher, on eût voulu l'évi-

(*) En traitant la question du défrichement des Landes dans un département que nous avons eu l'honneur d'administrer, nous nous sommes proposé surtout d'indiquer les mesures générales par lesquelles on pouvait assurer cette précieuse conquête. Nous n'avons point la prétention d'avoir enseigné toutes les bonnes méthodes à suivre. Nous renvoyons pour cela aux savants travaux des maîtres de la science, et nous pourrions citer en première ligne les excellentes lettres de M. Moll sur cet intéressant sujet.

ter ; on citait quelques prairies préparées à la charrue qui avaient assez bien réussi ; aujourd'hui on renonce à la charrue et l'on s'accorde à penser qu'il faut défoncer la terre à 70 ou 75 centimètres et se servir pour cela de la bêche ou de la pioche. L'expérience est en cela conforme à ce qu'indiquait la théorie. En effet, sur un sous-sol imperméable, les racines plongées dans l'eau pourrissent et la plante meurt, ou bien l'humidité remonte à la surface et donne lieu à une évaporation telle, que le sol en est notablement refroidi. Or, l'on sait que la végétation s'arrête dans une terre qui ne peut être convenablement échauffée. Ainsi l'eau si utile, si nécessaire à la création de la prairie, devient, au contraire, lorsqu'elle séjourne trop une cause de dégradation. Partout où l'eau est stagnante, l'herbe de *douce* qu'elle était devient *sûre*, dit Vincent, et la mousse, les joncs, les carex remplacent les légumineuses et les graminées. Il faut donc, si l'on ne peut avoir recours au drainage, faire au moins un défoncement profond. On peut avec un simple défoncement à la charrue créer de bonnes prairies dans des terres profondes et dont le sous-sol est parfaitement perméable, mais lorsque l'on rencontre, comme dans la Campine et dans les Landes, un sous-sol composé de fer limoneux ou d'argile qui retient les eaux, on ne peut parvenir à un assainissement complet, même

en donnant aux rigoles une pente considérable et en relevant beaucoup les ados. Il faut alors briser le sous-sol et donner à la couche supérieure une épaisseur telle, que les racines soient toujours à l'abri de l'eau qui séjourne, ou, mieux encore, recourir au drainage lorsqu'on peut l'exécuter avec succès.

Ce sous-sol de fer limoneux, commun aux deux pays, nous offre un rapprochement de plus entre la Campine et la Lande. Les mêmes causes géologiques ont produit sur ces deux points si éloignés des effets absolument semblables. Cette couche d'hydroxyde de fer présente à l'agriculture un obstacle sérieux en séparant, par une sorte de maçonnerie naturelle, impénétrable, le sol cultivable des couches qui pourraient absorber l'excès d'humidité pour la rendre, par l'effet de la capillarité, à la surface dans les sécheresses trop prolongées. Cet obstacle n'a pas arrêté le moins du monde les défrichements de la Campine ; on a brisé la couche de minerais de fer, et cet exemple est suivi de tous aujourd'hui ; c'est pour cela qu'on a renoncé aux défoncements à la charrue.

Il ne faut pas, au reste, s'effrayer outre mesure de la dépense qu'occasionne le travail de la bêche. En Belgique, on se sert, il est vrai, habilement de cet instrument ; un défoncement du sol à 70 ou 75 centimètres, n'y coûte pas plus de 140 à 150 francs

par hectare : c'est un peu plus que ne coûterait la charrue, mais ce surcroît de dépenses est bien compensé par la durée plus grande de la prairie ; il l'est surtout par l'augmentation notable du produit dès les premières années. Selon M. de Kümmer, dont l'expérience doit faire autorité, l'excédant de récolte d'une prairie préparée à la bêche sur celle d'une prairie faite à la charrue, peut être évaluée à 36 francs par année. Il en résulte que la dépense première peut être considérée comme un placement à 25 0/0 d'intérêt, et que quatre ans, au plus, suffisent pour amortir le capital dépensé.

Jusqu'ici, dans la Campine, on n'a point établi d'une manière certaine la quantité d'eau qu'il convient d'accorder à chaque hectare de prairie, on a laissé les propriétaires user librement, abuser même, de la faculté de prendre les eaux. Il n'y avait, au début du défrichement, qu'un faible inconvénient à cela, parce que la quantité de terre mise en valeur était peu considérable et bien loin d'être en rapport avec le volume d'eau dont on disposait. D'ailleurs, avec le système de canaux collateurs, destinés à reprendre et à donner aux eaux un nouvel emploi, l'excédant de l'irrigation n'était point perdu. Il serait bon néanmoins de déterminer d'une manière précise le volume d'eau rigoureusement nécessaire à chaque parcelle ; car on ne peut pas toujours créer

des canaux collateurs et il faut éviter l'engorgement des petits cours d'eau qui reçoivent l'excédant de l'irrigation ; puis on a remarqué qu'une quantité d'eau trop considérable ne produit pas un effet aussi avantageux sur la végétation qu'un arrosage qui humecte la terre sans la délayer. Il faut donc encore que les lumières de l'administration viennent déterminer la règle et servent d'obstacle à l'ignorance.

Plus tard, mais seulement lorsque les avantages de l'irrigation seront bien reconnus de tous, l'administration aurait un moyen fort simple d'arriver à une distribution normale des eaux : ce serait tout simplement d'imposer à chaque prise d'eau un droit proportionnel au volume d'eau dépensé. L'intérêt privé saura très promptement alors se rendre compte du volume d'eau strictement nécessaire et en même temps que la distribution s'en fera avec une économie sagement calculée, l'Etat trouvera, dans la perception du droit, une compensation équitable aux frais d'administration et d'entretien du canal.

Des engrais
à employer
pour la création
des prairies.

Nous avons dit que deux choses étaient nécessaires pour créer une prairie dans les sables : l'eau, d'abord, puis l'engrais. Nous venons de voir comment on entend la distribution de l'eau dans la contrée que nous proposons pour modèle ; nous al-

lons examiner maintenant ce que l'expérience y enseigne relativement à la question de l'engrais.

Si l'on pouvait répandre sur le sable l'eau de la Garonne ou de l'Adour, telle qu'elle se trouve dans le lit même de ces fleuves, c'est-à-dire tenant en suspension des troubles qui forment, en se déposant, une vase fertile, il serait presque inutile d'y transporter à grands frais des engrais ; il suffirait de couvrir d'eau fréquemment la plaine sablonneuse et le colmatage ferait le reste. Mais ce n'est pas là ce qu'on peut faire dans la Lande ; l'eau des rivières, retenue dans le canal, y laissera déposer tous ses troubles et ne pourra, dans aucun cas, fournir au sol d'autre amendement que les sels qu'elle tient en dissolution. Or, en admettant que par l'évaporation l'eau cède au sol tout ce qu'elle renferme, ce serait à peu près deux mille kilog. de sels calcaires (carbonate et sulfate de chaux) que l'irrigation fournirait au sol, par hectare ; nous ne comptons pas quelques traces de chlorure de calcium. C'est là, sans contredit, un utile amendement ; mais cela est loin de suffire à la culture des sables. Il est donc nécessaire de fournir à la terre une forte fumure avant que de semer la prairie, et pour cela encore, l'exemple et le concours de l'Etat semblent indispensables. Il serait bien difficile, nous dirions presque impossible, de décider la majeure partie des propriétaires de la

Lande (*) à faire venir des engrais de loin et à grands frais, à en couvrir des sables auxquels ils n'attachent aucun prix. Comment, en effet, dans un pays où le propriétaire ne donne rien à la terre, parce qu'il a le triste préjugé qu'elle ne rend rien de ce qu'on lui avance, comment se déciderait-il à dépenser 250 ou 300 francs de fumier pour un sable qu'il n'estime pas à 400? Sans fumier cependant, point de prairies, sans prairies point d'engrais pour l'avenir, point de moyens d'avancer le défrichement : c'est un cercle dont on ne peut sortir. Il est probable donc que le gouvernement sera contraint ici, comme il l'a été dans la Campine, de prendre l'initiative des travaux et d'exécuter lui-même la première zone des prairies. Ce ne sera qu'après avoir assisté à une expérience bien complète, bien décisive que le travail individuel interviendra à son tour.

Voici le résultat des essais tentés et des méthodes pratiquées en Belgique :

Obligé de tirer de loin les engrais, on s'est décidé en général pour ceux qui contiennent une grande puissance fertilisante sous le moindre volume. Le

(*) Nous disons la majeure partie et non certes tous les propriétaires de la Lande; car les beaux travaux de M. Poyferré de Cère, de M. le M^{is} du Lyon, et de quelques autres, prouvent que les propriétaires intelligents savent déjà quel parti on peut tirer des sables.

guano, le noir des raffineries, les cendres, les tourteaux de graines oléagineuses et quelquefois les boues de ville, sont ceux qu'on a le plus employés.

Des expériences faites avec soin sur 80 hectares de sables, par une société de défrichement d'Anvers, permettent d'établir la valeur relative de chacun de ces engrais. Ils ont été employés comparativement en prenant de chacun une quantité telle que la dépense fixée à 250 francs, restait toujours la même par hectare. C'étaient la boue de ville, le guano pur, le guano combiné au noir animal, le noir des raffineries, la terre du Rupel, la boue chaulée, le tourteau de colza, le tourteau de chanvre, le fumier d'étable.

On avait semé la prairie au printemps. Un mois après les jeunes semis se présentaient dans l'ordre suivant :

- en première ligne ceux faits avec le guano ;
 - puis le guano mêlé de noir ;
 - le noir animal seul ;
 - le fumier d'étable ;
 - la boue de ville ;
 - la terre de Rupel ;
 - la boue chaulée ;
 - les tourteaux de colza ;
 - enfin en dernier lieu, les tourteaux de chanvre.
- A cette époque le guano et les engrais chauds pré-

sentaient un avantage marqué. La boue de ville et le fumier ne donnaient qu'une herbe faible mais fort égale partout.

Vers le mois de septembre, au contraire, l'herbe fumée avec de la boue de ville, dépassait de beaucoup en élévation et en épaisseur toutes les autres, et présentait un tel avantage, que la compagnie s'est décidée depuis à ne plus employer d'autre engrais.

Les frais de transports entraînent pour beaucoup dans le prix de revient de la boue, la compagnie s'efforça de les réduire, et parvint à se servir pour cela des canaux d'écoulement sur lesquels on construisit de petites barques très allongées d'un très faible tirant d'eau, et avec lesquelles on portait le fumier à pied-d'œuvre.

Dans les Landes la nature semble elle-même avoir pris le soin de préparer tout l'engrais nécessaire dans les vases de la Gironde, qui, mêlées d'un peu de guano, seraient d'un très puissant effet. Elles ne coûteraient que les frais d'enlèvement et de transports qui se trouveraient singulièrement réduits par l'emploi des canaux secondaires ainsi que l'a fait la compagnie Anversoise.

Dès la deuxième année, la prairie suffit à produire non seulement l'engrais nécessaire à son bon entretien ; mais de plus un excédant qu'on peut consa-

crer à de nouveaux défrichements ou à la culture des céréales.

L'emploi de l'avoine comme moyen d'abri pour la jeune herbe a donné d'heureux résultats, mais il faut qu'elle soit semée très clair et non pas destinée à donner une récolte. Quand on a voulu semer l'herbe sur une jeune avoine, la récolte des grains a bien, à la vérité, payé une partie de la fumure; mais alors l'herbe était, sur beaucoup de places, étouffée par l'avoine, et la prairie restait fort inégale et fort médiocre.

Voici le mélange des semences qui passe pour donner les meilleurs résultats :

Pour un hectare,	
semences récoltées sur une bonne prairie....	30 kil.
thimoty	2 »
lupuline	2 »
trèfle blanc.....	2 »
ray-grass anglais.....	15 »
trèfle de Hollande.....	3 »
	<hr/>
	54 kil.

A cela on ajoute un hectolitre et demi d'avoine pour servir d'abri.

Dépenses
nécessaires pour
la création
d'une prairie.

On pourrait se demander si les frais que nécessite la création d'une prairie dans le sable, sont bien en rapport avec le produit qu'on en peut tirer,

et s'il ne vaut pas toujours infiniment mieux acheter une prairie naturelle que de lutter contre les difficultés qu'oppose la nature ; de sorte que cette lutte pourrait paraître insensée, si par hasard la création obtenue ne valait pas la dépense faite.

Peut-être pourrait-on répondre à cette objection, que voir dans la question seulement un compte de doit et d'avoir, c'est la considérer à un point de vue fort étroit, qu'il y a une considération politique de haute importance qui s'y rattache ; celle de l'alimentation du peuple et de son développement. Au point de vue gouvernemental cela pourrait excuser un léger sacrifice, peut-être aussi devrait-on tenir compte de ceci : c'est que la prairie est la base sur laquelle tout le défrichement repose et qu'un hectare de prairie faite permet de défricher et de cultiver trois hectares de céréales. Il faudrait donc, à la rigueur, ne pas tenir compte du produit unique de la prairie, mais il faudrait aussi, dans la composition de ce produit, faire entrer les récoltes des céréales fournies par les trois ou quatre hectares que fertilise la prairie.

Il serait juste, sans aucun doute, de répondre tout cela à l'objection que nous venons de signaler ; mais en vérité nous ne pensons pas qu'on ait besoin d'avoir recours à ces arguments pour prouver que la création d'une prairie irriguée est une opération

fort bonne en elle-même. Il y a cependant à cela une condition : c'est que la dépense sera complète ; c'est qu'on n'essaiera pas de la diminuer par de dangereuses économies ; c'est qu'on ne marchandera ni les façons, ni le fumier, ni les amendements. A ce compte, nous déclarons que c'est une des opérations les plus avantageuses qui se puissent faire. Qu'on en juge par les données suivantes prises sur différents points de la plaine sabloneuse de la Campine.

Bruyère de Lommel (Limbourg).

Cette bruyère est située à un kilomètre d'une des sections du canal de la Meuse à l'Escaut.

La terre a été concédée par les communes au prix moyen de cent trente francs par hectare.. 130 »

Les travaux d'irrigation ont coûté..... 101 23

Les travaux supplémentaires pour un remploi d'eau..... 10 47

Total de l'hectare disposé pour l'irrigationF. 241 70

Bruyère d'Achel (Limbourg).

Cette bruyère est à 3 kilom. du canal.

L'hectare a été cédé par la commune à F. 60 —

Les travaux de préparation à l'irrigation..... 163 48

Total du prix d'un hectare préparé..F 223 48

Bruyère de Turnhout (province d'Anvers).

Prix payé à la commune pour l'hec-	
tare (1)	F. 230 90
Travaux de préparation	430 —
Total d'un hectare préparé	<u>F. 360 90</u>

En prenant la moyenne du prix de ces trois défrichements, on trouve qu'un hectare coûte fr. 275.48 pour l'achat du sol et pour les travaux préparatoires de l'irrigation, c'est-à-dire que l'eau y était amenée jusqu'au point culminant d'où elle doit se reporter sur toute la surface. Nous avons pris trois données, l'une qu'on peut considérer comme un maximum de prix, l'autre comme un minimum, et la troisième comme une moyenne. On peut donc considérer le chiffre de 275 fr. comme fort rapproché de la vérité.

La dépense nécessaire pour le nivellement, la construction des ados et des rigoles secondaires, varie de 200 à 300 fr. par hectare, nous nous arrêterons à ce dernier chiffre, c'est un maximum qu'on ne peut guère dépasser.

(1) Turnhout est une petite ville de quelque importance, cela explique le prix, relativement élevé, des terres dans son voisinage.

Nous avons dit qu'une bonne fumure coûtait à la société Anversoise 250 fr. Dans les Landes, on pourrait fumer à bien meilleur marché, si le transport des vases de la Gironde pouvait se faire économiquement par le canal. Dans tous les cas, cette somme de 250 fr. est partout suffisante.

Les 60 kil. de semence, avec l'hectolitre d'avoine nécessaire pour servir d'abri, coûtent environ 35 f.

Les frais de semaille, la main-d'œuvre pour étendre le fumier, les buses en bois qu'il convient d'employer pour établir la communication des rigoles entre elles, l'entretien de ces rigoles, tout cela coûte au plus 65 fr.

On a donc comme dépense totale de l'établissement d'une prairie :

L'achat du terrain et les travaux pour y amener les eaux	F. 275 —
La construction des rigoles secondaires et des ados	300 —
La fumure	250 —
La semence.....	35 —
Les travaux de semaille et les frais divers.....	65 —
Total	<u>F. 925 —</u>

On voit que, même en forçant les chiffres, on arrive difficilement à une dépense de mille francs

pour convertir un hectare de sable aride en une prairie arrosée et fumée.

Examinons quel est le profit de l'entreprise.

Dès la première année on récolte dans la Campine, sur une prairie bien préparée, une coupe de foin qui se vend sur pied, à raison de 25 ou 30 fr. par hectare.

L'année suivante la prairie donne, au printemps, 5 milliers de foin, estimés au prix minimum de 25 fr. par mille, soit 125 fr. de produit net; la seconde coupe suffit amplement pour payer tous les frais d'entretien. Dans les années suivantes ce produit augmente encore sensiblement; d'après le rapport de M. Kummer, pour l'année 1850, la récolte des prairies créées en 1849, se vendait en moyenne de 30 à 50 fr., les prairies de 1848 produisaient déjà 80 à 150 fr.; et celles de 1847 de 170 à 230 fr.

Il résulte donc des faits bien observés en Belgique, qu'avec une dépense totale de moins de mille francs, on peut, dans du sable d'écritoire, créer une prairie arrosée qui, dès sa première année, produit l'intérêt du capital, à la seconde année 10 pour cent de ce capital, et plus tard enfin, un revenu de près de 25 pour cent de la dépense initiale.

Peu d'opérations, on le voit, présentent d'aussi considérables bénéfices. Ce n'est pas seulement la

citée tout entière qui profite du défrichement par l'accroissement de la somme des denrées alimentaires, il y a aussi pour ceux qui conduisent cette entreprise avec intelligence une récompense certaine, un profit assuré.

On peut se convaincre par les chiffres du rapport que nous avons si souvent cité, qu'on trouve dans le produit d'une prairie non-seulement l'intérêt de la somme dépensée, mais aussi la possibilité d'amortir en peu de temps la dépense de création.

Les Sociétés de crédit pourraient donc, avec une entière sécurité, venir en aide aux communes qui se décideraient à exécuter elles-mêmes les travaux d'irrigation, les prises d'eau, les terrassements, la création des rigoles et des ados, la fumure, les semis, tous les travaux enfin, pourvu que tout cela se fit sous le contrôle des ingénieurs de l'Etat et suivant des règles certaines. Le succès serait toujours assuré et il n'y aurait en vérité aucun risque pour les sociétés à faire l'avance de la totalité de la dépense, puisque l'immeuble créé produirait toujours au-delà de l'intérêt et de l'amortissement. Si par impossible il y avait insuffisance, les caisses de crédit trouveraient encore dans les ressources extraordinaires de la commune un gage certain, une garantie de premier ordre.

Le crédit de l'Etat ne serait donc pas absolument

indispensable pour créer dans les Landes la zone des prairies. Les institutions particulières pourraient faire ce service, et lorsque après un examen approfondi de la situation d'une commune, il serait suffisamment établi qu'un certain nombre d'hectares peuvent se rattacher au réseau de l'irrigation, la commune serait autorisée à contracter, pour cette dépense spéciale, un emprunt remboursable par annuités. Peut-être serait-il convenable de créer une caisse nouvelle ayant pour objet toutes les améliorations du sol; peut-être pourrait-on se borner à modifier les statuts des institutions existantes. Mais il est à présumer que celles-ci ne feraient point d'objections sur ce point, à la volonté du Gouvernement, puisqu'elles trouveraient ainsi une source considérable d'opérations avantageuses, sans courir aucun des dangers qu'elles rencontrent dans le prêt ordinaire.

Des travaux
secondaires
de défrichement.

Nous avons examiné par quelles mesures le gouvernement pourrait dans une contrée stérile provoquer la création des prairies; nous avons dit quelle part il convenait de laisser, dans ce travail, à la commune ou à l'individu. Il nous reste à étudier par quelles précautions de détail on doit pourvoir à la conservation de la prairie, et comment, par les engrais qu'elle fournit, on peut faire marcher de

front le défrichement et la mise en culture des landes environnantes.

Pour se convaincre que les plus mauvais sols peuvent se transformer en plaines fertiles et se couvrir de belles moissons , il suffit d'étudier avec soin quelques parties des riches campagnes de la Flandre. Les terres si vantées de la Flandre, et si justement vantées, ne sont pas toutes, il s'en faut bien, d'une grande bonté naturelle ; cela pourra paraître un étrange paradoxe à tous ceux qui tiennent le sol de la Flandre pour le premier du monde ; mais cela n'en n'est pas moins parfaitement exact. Soit que l'on soumette la terre des districts les plus renommés des Flandres à l'analyse chimique ; soit qu'on recherche dans l'histoire ce qu'elle était il y a quelques siècles, on arrive à cette conclusion : que la région agricole la plus riche de l'Europe, n'était il n'y a pas bien longtemps encore, que steppes ou marais fangeux. Tout y est l'œuvre de la main de l'homme guidée par un profond esprit d'observation et soutenue par cette persévérance froide et inflexible qui distingue la race flamande. Les fertiles alluvions du delta du Rhône, sont en friche encore, et les sables du pays de Waes se couvrent chaque année des plus riches récoltes. D'un côté la nature avait tout prodigué, de l'autre tout refusé ; mais la volonté de l'homme a tout changé par sa toute puis-

sance : le sol fertile est resté un désert, le désert est devenu un jardin.

Sans remonter jusqu'aux Romains, tous les documents du moyen-âge présentent les Flandres, surtout la région littorale, comme une contrée stérile et désolée.

« *Namque ferox regio et terra infecunda removit* » lit la vie de saint Amand (1). Dans ce temps de saint Amand et de saint Bavon, tout le territoire qui sépare aujourd'hui Gand, Bruges et Thourout n'était qu'une vaste solitude de sables, coupée de marais. Baudemont, disciple de saint Amand, parle du territoire de Gand comme d'une contrée sauvage et d'une désolante stérilité. Ce ne fut que sous Charles-Quint qu'on essaya de défricher les sables qui entouraient la cité. La chronique de saint Bertin nous montre le pays où se trouve actuellement la ville d'Ypres comme un immense marécage tout-à-fait inhabitable pour l'homme. Le nom même du pays *Brabantum*, *Brabant*, est dérivé de *brack*, terre en friche, et accusé son ancienne stérilité.

Nous pourrions accumuler ces citations et montrer par là que les campagnes les plus riches des Flandres, n'étaient dans l'origine que des landes ; nous nous bornerons à rappeler un fait relativement

(1) Boland, T. I. p. 880.

tout récent encore, c'est la transformation du pays de Waes, qui est cité aujourd'hui comme le modèle d'une bonne culture. Ce n'était encore au commencement du XVI^e siècle, qu'une plaine de sable coupée de dunes et de marais, et dont la description rappelle d'une manière saisissante le pays qui nous occupe.

Il n'est peut-être pas inutile pour le sujet que nous traitons de nous arrêter un moment sur la manière dont cette merveilleuse métamorphose s'est opérée.

Lorsque l'industrie linière se répandit dans les Flandres, elle se pratiqua d'abord dans les campagnes, et ce travail fort lucratif alors eut l'effet ordinaire que produit l'accroissement de la richesse ; il développa outre mesure le chiffre de la population rurale. Lorsque toutes les bonnes terres furent mises en culture et morcelées pour fournir l'abri et le jardin à la famille du fileur, les ouvriers s'avancèrent peu à peu dans la lande de Waes, et y formèrent de petits établissements. Les prairies manquaient et la lande ne pouvait nourrir la vache nécessaire à la famille flamande. Mais sous la bêche toujours active des nouveaux pionniers la terre de bruyère devint bientôt un jardin passable ; alors les pionniers firent cette grande découverte, qu'à défaut d'herbes on pouvait nourrir la vache de légumes et qu'en ajou-

tant le jardin de l'étable au jardin de la maison, on pouvait se passer de prairies. La nécessité ouvrait ainsi une voie nouvelle à l'agriculture. La lande tout entière se couvrit bientôt de cottages entourés d'un jardin et d'un petit champ où, grâce à la culture très soignée de la grande spergule et surtout du navet, les plus pauvres purent entretenir au moins une vache et un porc. La bruyère, les genêts fournissaient la litière de l'étable et le toit de la maison. Le petit défrichement put dès lors s'étendre, car la vache ajoutait chaque année au revenu de la famille par ses précieux produits; elle servait plus encore à l'accroissement du capital en permettant d'année en année d'améliorer le champ et d'en reculer les bornes. L'orge, le sarrasin, l'avoine, puis le seigle, puis le froment, la carotte, le lin, le chanvre même parurent successivement sur cette terre si nouvellement conquise. Toutefois le navet resta l'élément dominant, le pivot sur lequel reposa tout le système, et lors même qu'il ne parut plus que comme deuxième récolte après le seigle, il fut encore considéré comme la chose importante, la récolte par excellence, parce qu'il assurait l'avenir de l'étable. Ces intelligents cultivateurs comprenaient que dans la lutte qu'ils avaient entreprise contre le sable, la richesse de l'étable assurerait à son tour le bien-être de la famille.

Le navet a donc joué un très grand rôle dans le développement du pays de Waes. Aussi tandis que les provinces de la Belgique plaçaient dans leurs armoiries des bêtes de proie, des lions, des léopards, nobles emblèmes de la guerre et de la violence, le pays de Waes seul prenait modestement un navet sur son écu, et portait, comme on dit, à la rape d'argent sur champ d'azur (1).

L'introduction du navet dans la culture fut donc un événement considérable dans le pays, et cette utile plante contribua, plus que tout, à la fertilisation, en permettant de tenir à l'étable un grand nombre de vaches et d'augmenter sans cesse la production des engrais.

Un fait qu'il faut remarquer, c'est que plus tard encore cette même plante a transformé les plaines sablonneuses du Norfolk et métamorphosé un des comtés les plus pauvres de la Grande-Bretagne en un pays renommé aujourd'hui par son énorme production.

L'Angleterre qui n'a rien inventé en agriculture, a tiré de la Flandre ses légumes et ses racines;

(1) Le pays et terre de Waes qui est fort opulent, porte sa *banière* armoriée d'azur à la rape d'argent au naturel. *Antiquités de la noblesse de Flandres par Philippe de l'Espinoz.*

avant cela les terres médiocres restaient en friche. Ce fut lord Townsend qui, frappé des résultats de la culture des navets dans un voyage qu'il avait fait avec le Roi jusqu'en Allemagne, rapporta de Flandre les premières semences et contraignit ses fermiers à la première culture. L'essai eut un succès immense. La culture des navets en plein champ se répandit rapidement dans tout le Norfolk et plus tard dans les autres districts de l'Angleterre. C'est surtout à dater de cette époque que ce pays a pris un rang éminent dans l'agriculture. Des terres qui ne rapportaient qu'un schelling par acre en donnent aujourd'hui plus de 20, et de misérables garennes où quelques lapins avaient peine à vivre, se couvrent chaque année de moissons abondantes. M. Colquhoun, dans ses recherches statistiques, estime que dans le Norfolk la récolte annuelle des navets ne s'élève pas à moins de 14,000,000 de livres sterling, 350,000,000 de francs!

On peut, par les résultats obtenus dans le pays de Waes, dans le comté de Norfolk et plus tard dans la Campine, considérer le navet comme la plante par excellence pour la mise en culture des sables, la base sur laquelle doit reposer toute l'opération.

Mais revenons à l'exemple que nous avons choisi : au pays de Waes.

La culture de quelques plantes fourragères bien

appropriées au sol, le soin extrême que prenaient de leur champ les petits cultivateurs, le travail à la bêche qu'ils faisaient avec une grande supériorité, enfin leur infatigable persévérance finirent par assainir le sol, par le fertiliser; voilà quels furent les éléments du succès. La nature, comme nous le disions plus haut, n'avait rien préparé, l'homme a tout conquis; et la Belgique montre aujourd'hui, avec un juste orgueil, son pays de Waes comme le jardin potager de l'Europe. Un célèbre agronome allemand, Schwerz, trouve que la masse des produits obtenus dans cette contrée l'emporte de beaucoup, pour une surface donnée, sur ce que rend une terre de première qualité en France ou même en Angleterre.

Nous ne pouvons abandonner ce sujet sans citer un passage d'un excellent livre sur le défrichement de la Campine, ce passage donne une idée fort exacte du phénomène social de la transformation du pays de Waes. Après avoir montré comment les fileurs et les tisserands de la Flandre, manquant de place au soleil, s'avancèrent peu à peu dans la plaine stérile, il ajoute :

« La précieuse découverte du trèfle et de la grande spergule leva le plus grave obstacle qu'ils rencontrassent à l'amélioration de leurs terres arides et donna naissance à de nouveaux établis-

ments agricoles qui s'étendirent aussi loin que le permettait la nécessité d'assister au service divin de la paroisse et de recevoir, en cas de maladie, l'administration des sacrements. Toute la protection possible fut donnée à l'accomplissement de ces devoirs chrétiens. Pour abrégé le chemin il fut permis de marcher en droiture sur l'église au travers des champs cultivés. On foulait ainsi souvent aux pieds l'espoir du cultivateur. C'est là l'origine des chemins connus sous le nom de *Kerkwegen* (chemins d'église) qui détruisent chaque année plus de fruits de la terre qu'il n'en faudrait pour payer l'utile dépense d'une église moins éloignée.

» Les défrichements eurent donc pour limite la distance des églises. Les hameaux se transformèrent en beaux villages, juste sujet d'orgueil pour ces pauvres journaliers qui portèrent la culture à un si haut degré et qui provoquèrent enfin l'imitation de ceux qui avaient été leurs maîtres.

» La bêche, leur instrument favori, à l'aide de laquelle ils façonnaient admirablement la terre, fit honte à la charrue des grands fermiers, qui finirent par adopter eux-mêmes plusieurs des opérations pratiquées par les cottagers. Ce sont ces cottagers qui, les premiers, tentèrent en grand la culture de la pomme de terre, du chanvre, de la carotte, des fèves de marais, et les grands fermiers suivirent

leurs traces. On sait, par un règlement de 1674 sur la location des terres en Flandre, qu'à cette époque les grands fermiers consultés sur ce règlement ne pratiquaient pas encore ces diverses cultures, tandis que les petits fermiers auxquels on a été redevable du défrichement des bruyères, s'en occupaient déjà depuis longtemps.

» Les ouvriers devinrent plus tard de grands fabricants de toile, ils créèrent la fabrication des étoffes de laine et fil, fil et coton. Les grandes manufactures de St-Nicolas, de Renaix, d'Ecloo, se fondèrent ; mais dans l'origine l'industrie n'était qu'un accessoire de l'agriculture.

» En considérant la nature actuelle du sol, les fossés qui divisent à l'infini les champs, les prairies, les bois, etc., on se rappelle que cette vaste contrée, aujourd'hui si bien cultivée, offrait partout d'immenses marécages. L'homme avant que de pouvoir arracher sa nourriture de ces terrains si *peu favorisés de la nature*, a dû lutter contre des obstacles sans nombre qui s'opposaient à leur mise en culture. Les pauvres ont tout fait ; car les gens riches ne voulaient point s'occuper de ces mauvaises terres, oubliant trop qu'une grande fécondité dépend bien moins du sol en lui-même que de ceux qui le cultivent. »

L'opinion d'un homme qui a si bien étudié l'his-

toire des défrichements en Belgique, nous paraît une confirmation suffisante des doctrines que nous défendons. En étudiant la Campine, M. Ecnens arrive à la même conclusion que nous pour les Landes : le sol n'est rien, l'homme est tout.

C'est au commencement du XVI^e siècle que la culture des sables du pays de Waes a commencé; depuis, elle s'est étendue jusque dans la Campine qui se transforme aujourd'hui. Encore quelques années et la culture achèvera sa conquête; il n'y aura plus de landes en Belgique.

L'histoire de ce qui s'est fait dans la Flandre nous montre que même, sans le secours de prairies naturelles, en s'aidant de quelques plantes fourragères, de quelques racines, du navet, de la spergule, du trèfle, on peut cultiver le sable. Nous avons fait voir qu'avec ces mêmes agents, les bruyères du Norfolk donnent aujourd'hui de belles moissons. Il nous reste à indiquer quelques précautions de détail qui ont contribué au succès.

Un fait qu'il faut constater d'abord, c'est qu'il est très rare que les grands défrichements entrepris par de riches propriétaires réussissent. On cite dans la Campine bien des essais tentés à grands frais, qui sont restés infructueux. A l'aide d'énormes quantités de fumier on obtenait quelques récoltes passables, puis la lande reprenait son empire,

et bientôt la bruyère et le genêt remplaçaient les céréales. On connaît, entre autres, la tentative bien chèrement payée du duc d'Hoogstraten, et celle non moins ruineuse d'un médecin de Rotterdam, qui dépensa 700,000 florins à un défrichement près de Bréda. Ce médecin construisit de belles fermes, couvrit la terre d'excellent bétail, fit venir de Hollande un nombre infini de tonneaux des meilleurs engrais, notamment de débris de poisson, et en un mot ne recula devant aucune dépense pour satisfaire sa fantaisie ou son amour-propre. Tout d'abord cette propriété devint un véritable jardin d'une luxuriante végétation. Tout y croissait avec profusion. On n'avait jamais vu de plus riches récoltes ; mais au bout de quelques années, l'auteur de ce miracle étant mort, le sol fut abandonné à sa nature, et au lieu de l'abondance artificielle, on n'y voyait plus que quelques sarrasins mal venus, ou des seigles chétifs, étouffés par la bruyère ; tout ce beau domaine était retourné à son état primitif. Les Landes de Gascogne pourraient nous fournir plus d'un exemple semblable. Que reste-t-il en effet aujourd'hui des premiers défrichements de la compagnie d'Arcachon ?

Il ne suffit donc pas de fumer largement les sables, ce n'est pas assez même que de modifier leur nature chimique, il faut autre chose encore : *il faut*

changer les conditions physiques qu'ils offrent à la végétation. Les petits cultivateurs seuls ont eu cette puissance, soit parce que l'exiguité du domaine permettait, aux temps des chômages, d'exécuter des travaux impossibles dans les grandes fermes ; soit encore que l'impérieuse nécessité qui les pressait, les obligeât à une observation plus constante et plus attentive des phénomènes atmosphériques, et les forçât en quelque sorte à trouver chaque jour une arme nouvelle, pour combattre les causes de stérilité renaissante, que chaque jour leur opposait la nature.

Nous devons faire ici une remarque importante : tous ces petits cultivateurs des Flandres étaient les propriétaires du sol qu'ils défrichaient ; ils apportaient, par conséquent, à leur œuvre une ardeur tout autre que celle qu'on pourrait attendre de simples fermiers.

Revenons aux obstacles naturels. Nous l'avons déjà dit, ils sont de deux sortes : la constitution physique du sol et sa nature chimique. Nous avons indiqué les travaux que l'Etat pourrait entreprendre pour faciliter l'irrigation et le dessèchement, c'est-à-dire pour modifier profondément le sol ; il nous reste à étudier par quelles dispositions de détail on peut assurer le succès complet de ces grands travaux, et enfin, comment aussi on pourrait modifier

la composition chimique de cette terre presque exclusivement siliceuse.

La lande est toujours ou trop humide ou trop sèche. Le sous-sol presque toujours imperméable retient l'eau des pluies torrentielles de l'hiver, aussi parfaitement qu'une couche de béton pourrait le faire. Le sol alors est noyé, la contrée devient une sorte de grand marécage où il est impossible d'exécuter les moindres travaux de culture. Quant aux semis faits avant les pluies, ils périssent en partie dans cette boue liquide. Lorsque viennent les premiers jours du printemps au contraire, l'eau se vaporise très rapidement sous la double action d'un soleil brûlant et des vents secs et violents qu'aucun obstacle n'arrête. En peu de temps la terre se dessèche, se gerce, la fange se transforme en poudre, et n'a plus aucune cohésion. Toute l'eau nécessaire à la végétation a disparu, et le chétif seigle, qui a pu résister à l'hiver, se fane. et se dessèche avant que l'épi ait pu se remplir.

On comprend qu'il ne suffit pas d'enfouir des engrais, même en grande quantité, dans un sol si mal constitué, puisque toutes les parties utiles des engrais sont entraînées par filtration à une trop grande profondeur, ou perdues dans l'air par une évaporation trop rapide. Ce qu'il faut avant tout, c'est une distribution plus régulière de l'humidité.

Le dessèchement de la Lande est donc la première chose à faire. Lorsque le drainage sera devenu en France autre chose qu'un sujet de dissertations pour les agronomes; lorsque de puissantes compagnies s'organiseront pour le pratiquer comme en Angleterre, on pourra concevoir l'espoir de le voir appliquer à la Lande. Jusque là il n'y faut guère songer, car jamais l'industrie particulière ne pourra exécuter convenablement ces sortes de travaux qui demandent à la fois de grandes connaissances pratiques, de grands capitaux et surtout un plan d'ensemble bien arrêté. Avant toutes choses, d'ailleurs, il faut, pour que le drainage soit possible, que les grandes voies d'écoulement soient construites, en d'autres termes qu'on exécute le canal des grandes Landes, et qu'on rectifie les courants du littoral.

Partout on trouve sur place une argile excellente pour la confection des drains, partout le combustible est à bas prix et partout aussi, malgré l'aspect peu accidenté du pays, on rencontrera des pentes suffisantes pour l'écoulement. La masse d'eau que le drainage pourrait fournir, si elle était convenablement aménagée, alimenterait tout un réseau de Watingues et servirait à étendre considérablement, dans la région maritime, la zone des prairies. En même temps, ces petits canaux secondaires serviraient à transporter à bas prix au canal les bois,

les tourbes, les minerais, tous les produits encombrants de la contrée et faciliteraient l'importation des engrais et des amendements que fournissent les départements voisins : les boues de ville, les vases de la Gironde qui produisent sur le sable de si merveilleux effets.

Il faut donc exécuter la ligne principale des canaux et favoriser la formation des compagnies ou des syndicats pour la régularisation du régime des eaux. Enfin, lorsque la négligence fatale des individus ou des communautés d'habitants apportera un obstacle insurmontable aux travaux, il faudra donner, par une loi nouvelle d'expropriation, le droit de vaincre l'incurie ou la résistance intéressée.

Le principe de cette loi, qui est tout-à-fait indispensable pour le drainage et pour l'irrigation, se trouve d'ailleurs inscrit déjà dans notre législation. Il ne s'agit que de l'étendre et de lui donner des applications plus complètes. Il suffit, en effet, de rappeler la loi du 26 décembre 1790, celle du 16 septembre 1807, pour montrer que ce que nous demandons pour le défrichement des Landes n'a rien d'insolite ni de nouveau. Voici, en effet, par quel remarquable considérant commence la loi de 1790 : « Considérant que le moyen de donner à la force publique tout le développement qu'elle peut acquérir, est de mettre en culture toute l'étendue du

territoire ; considérant qu'il est de la nature du pacte social, que la propriété particulière, protégée par les lois, soit subordonnée à l'intérêt général, l'assemblée nationale décide, etc. » La question, on le voit, était déjà bien nettement posée par l'immortelle assemblée. Plus tard, en 1807, on a cru devoir sacrifier quelque peu les principes dans un but d'utilité pratique, et l'on a fait une loi qui, trop compliquée, a plus empêché qu'elle n'a provoqué les dessèchements de marais ; mais le droit d'expropriation y a été consacré et il ne venait pas à l'esprit du législateur d'alors, qu'on pût s'en dessaisir, témoin l'art. 24 de la loi : « Dans le cas où le dessèchement d'un marais ne pourrait être opéré par les moyens ci-dessus organisés, et où, soit par des obstacles de la nature, soit par des *oppositions persévérantes* des propriétaires, on ne pourrait parvenir au dessèchement, le propriétaire ou les propriétaires de la totalité des marais pourront être *contraints à délaisser leur propriété*, sur estimation faite dans les formes déjà prescrites. » On le voit, nous ne demandons rien de nouveau en proposant d'appliquer l'expropriation aux Landes.

L'exécution d'un vaste système de dessèchement et d'irrigation ayant pour garantie de la bonne direction des travaux, le contrôle absolu du corps si savant des Ponts-et-Chaussées, soutenu avec con-

stance par un administrateur habile et inflexible, remédierait, sans aucun doute, à la principale cause de la stérilité des Landes : l'excès de sécheresse ou l'excès d'humidité.

Tout ne serait pas fait encore, et il resterait un obstacle sérieux à la fertilité si l'on n'y portait remède. C'est l'extrême porosité du sol qui fournit trop de prise à l'évaporation, et qui fait perdre une partie notable des engrais. Mais la nature semble avoir pris soin de placer elle-même le remède à côté de ce mal. Il ne faut, en effet, qu'un peu d'alumine mêlée au sable siliceux, pour que celui-ci retienne l'eau, et il ne faut que quelques rideaux d'arbres pour empêcher l'action dévorante des vents. Tout cela est facile à trouver dans les Landes.

On a reconnu, dans les Flandres, qu'un des meilleurs moyens de rompre les grands courants d'air et de conserver une humidité convenable, était de placer de distance en distance des plantations d'arbres élevés. Ces rideaux d'arbres arrêtent l'action des vents et contribuent singulièrement à maintenir l'humidité dans les sols légers. Nous pourrions ajouter qu'ils deviennent eux-mêmes une des grandes richesses de la terre.

Il est facile, dans les Landes, d'appliquer ce principe qui a si bien réussi aux Flamands, seulement, au lieu des ormes qu'ils emploient dans leur terre,

déjà bien améliorée, il faudrait entourer les champs de sapins, ou peut-être essayer le platane et le peuplier de la Caroline, qui réussissent passablement dans le sable quand il a quelque profondeur. Tous les points culminants qui sont en général les moins fertiles, pourraient ainsi se couvrir de forêts de pins.

On n'imagine pas combien ce moyen si simple diminue l'évaporation, combien ces écrans artificiels contre les vents et le soleil trop ardent, permettent d'économiser l'eau des irrigations. Il faut surtout les dresser contre les vents dominants, et lorsque la routine n'est pas comme en Flandre, éclairée par une longue et sérieuse observation, il n'est pas inutile à la pratique d'interroger la science sur les meilleures dispositions à donner.

Il est incontestable que dans une plaine ouverte à tous les vents, l'âpreté du climat peut être modifiée par des plantations. Diviser le sol par des enclos c'est concentrer l'énergie de la végétation et créer un nouveau climat. Voici l'opinion d'un agronome belge sur ce point : « Concluons en disant que nos Landes de Campine pourront se transformer en champs fertiles, mais à la condition expresse d'abriter ces champs par des plantations en rideaux. » Les circonstances physiques étant les mêmes pour les Landes de Gascogne, le succès obtenu dans l'une de

ces contrées nous offre toujours un enseignement utile pour l'autre.

Les écrans placés convenablement diminuent très notablement la perte d'humidité du sol ; mais cela ne suffirait pas , cependant , pour retenir dans le sable l'eau nécessaire à la vie de la plante. Cela serait sans action pour conserver et fixer les engrais. Il faut donc, pour atteindre ce dernier résultat, sans lequel aucune culture n'est possible, modifier la couche végétale dans sa structure et dans sa nature chimique.

Des expériences de Davy ont prouvé qu'il suffit de 1 p. 0/0 de terre argileuse dans le sable pour lui donner de la cohésion. Schwerz donne l'analyse suivante du terrain très fertile des marches du Holstein :

Silice	0 86
Alumine	0 04
Oxide de fer	0 03
Chaux carbonatée.....	0 002
Chaux sulfatée.....	0 009
Humus	0 014
Eau et perte.....	0 045
	<hr/>
	1 000
	<hr/>

On peut, en s'appuyant sur de pareilles autorités, avancer hardiment qu'une quantité d'argile peu con-

sidérable, ajoutée à la terre de bruyère, y produirait un effet très appréciable, et l'on peut calculer au prix de quelle dépense les propriétaires des Landes pourraient donner à leur terre la faculté de retenir l'humidité en même temps que les parties fertilisantes des engrais.

On estime que la couche de sable à cultiver est, en moyenne, de 30 centimètres; si on y ajoutait un centimètre d'argile, ce serait une proportion de 3 p. 0/0, c'est-à-dire plus que Davy n'en exige et presque autant qu'on en trouve dans les excellentes terres du Holstein. Or, nous avons déjà dit, et nous avons fort appuyé sur cette circonstance si favorable, que presque partout, dans le département des Landes, on trouve l'argile sous le sable à une profondeur qui n'est jamais bien grande. Une couche d'argile d'un centimètre équivaut à un amendement de 100 mètres cubes d'argile par hectare. Un ouvrier ordinaire peut facilement extraire et rejeter à la surface du sol 4 mètres d'argile par jour, et si l'on compte sa journée à 4 fr., prix élevé pour un métayer des Landes, c'est 25 fr. par hectare que coûtera l'extraction. Si l'on compte le transport de l'argile au même prix que l'extraction, et ce transport peut se faire en quelque sorte pour rien, pendant les journées perdues de l'hiver; si l'on ajoute encore 10 journées d'ouvriers pour étendre l'argile

sur le champ, on trouve que la dépense totale se compose ainsi qu'il suit :

Extraction	F	25
Transport.....		25
Main-d'œuvre supplémentaire		40
Total	F.	<u>60</u>

Une dépense de 60 fr. par hectare pourrait donc donner à la terre des Landes une consistance convenable pour une bonne culture, et cette dépense renouvelée deux ou trois fois à 40 ans d'intervalle, en ferait, au point de vue de la structure physique, une terre parfaite. La transformation de la constitution du sol des Landes n'entraînerait donc pas une dépense excessive et hors de proportion avec les ressources de la plupart des propriétaires. Cette dépense, d'ailleurs, trouverait une prompte compensation. Voici ce que dit à ce sujet un homme d'une grande autorité en agriculture, sir J. Sainclair : « Le travail et la dépense que l'on fait pour améliorer la texture du sol sont amplement payés par les avantages permanents qui en résultent : le sol exige moins d'engrais, les récoltes qu'on y cultive sont plus indépendantes des vicissitudes de la saison. Le capital que l'on dépense ainsi assure la fertilité de l'avenir et, par conséquent, la valeur de la terre, etc. »

Par le drainage, par l'irrigation au moyen d'abris convenables, en introduisant dans le sol un nouvel élément destiné à retenir l'humidité, on peut donner au sol des Landes toutes les qualités physiques d'une bonne terre arable; mais ce n'est pas assez encore, il faut modifier profondément sa nature chimique.

Lorsque les végétaux séjournent longtemps sous l'eau et que leur décomposition s'opère hors du contact de l'air, au lieu de former de l'humus, ils donnent naissance à une matière noirâtre, insoluble, plus riche en carbone que le tissu ligneux qui l'a produite et auquel les chimistes ont donné les noms d'acide géique, acide ulmique, acide humique, etc. Cette matière possède des propriétés acides prononcées : elle sature les bases les plus fortes et forme avec elles de nouveaux composés neutres. L'acide ulmique est l'élément qui domine dans la tourbe; il se retrouve aussi dans certaines terres de bruyère habituellement submergées. C'est ce qui explique comment certaines terres de bruyère très noires et qui semblent fort riches en humus sont cependant les moins fertiles et ne produisent qu'un très petit nombre de plantes, de celles que les cultivateurs nomment avec raison herbes sûres; quelques prêles, quelques mousses, quelques carex, quelques grami-

nées que le bétail repousse ; mais des graminées de bonne nature ou des légumineuses, jamais.

Si l'on cultive de pareilles terres, si au moyen des irrigations on essaie d'y créer des prairies, quelque bien faits que soient les travaux, on n'y récoltera jamais qu'un foin de détestable qualité. Quant aux céréales, il n'y faut pas penser, elles ne peuvent s'y développer. Si l'on essaie de combattre le mal par des engrais, on obtient à la vérité des résultats ; mais ces résultats sont peu durables. Les effets d'une bonne fumure ordinaire disparaissent dès la première année ; c'est qu'une fumure ne transforme qu'une bien faible partie de l'acide ulmique du sol, et que le surplus resté libre exerce toujours son action fâcheuse.

Ces sortes de terres ont encore un autre défaut : elles contiennent, à l'état libre, une forte proportion de matières bitumineuses qui paraissent aussi exercer un effet nuisible sur la végétation. Certaines de ces terres donnent à la distillation sèche jusqu'à 6 et 7 p. % d'hydrocarbures de différentes sortes.

On comprend que cette composition chimique du sol puisse nuire beaucoup à la culture dans les Landes ; mais la stérilité que cette nature chimique cause n'est point sans remèdes ; la science offre de sûrs moyens de la combattre. Il suffit quelquefois d'un écobuage bien fait ou même de façons répétées

pour faire disparaître l'un des inconvénients que nous avons signalés. Reste donc l'acide ulmique ; mais ici, au risque de paraître soutenir un étrange paradoxe, nous dirons que cet acide ulmique, qui prédomine dans la terre des Landes et qui cause sa stérilité, pourrait devenir facilement un élément excellent et même servir d'engrais pour des sols moins riches. Il suffit pour cela d'une transformation facile, il ne faut que l'unir à un oxide, à la chaux, par exemple, avec laquelle il forme un composé soluble.

La théorie indique ce qu'il faut faire : il faut chauler fortement ces sortes de terres, non seulement pour lui fournir les parties calcaires qui lui manquent et qui sont indispensables à la culture des céréales, mais aussi parce que la chaux transforme l'acide ulmique en un ulmate soluble et fertile. Ainsi, la chaux ne sert pas seulement comme amendement, elle contribue à la formation d'un véritable engrais.

Il faut donc rechercher avec soin les moyens de faire de la chaux dans la Lande, car elle est destinée à y produire des merveilles plus grandes encore que dans le Morvan, l'Ardennes, ou la Vendée.

Sous le manteau arénacé qui a recouvert les formations plus anciennes de la Lande, il y a, comme nous l'avons indiqué plus haut, un terrain lacustre

et plus bas encore un terrain de formation marine. Les argiles, les hydroxides de fer, appartiennent au premier. Le second se compose de couches plus ou moins agrégées d'un calcaire grossier, rempli de moules de coquilles, d'une origine évidemment marine. D'autres fois ce calcaire est remplacé par de puissants dépôts de ces coquilles mêmes qui ont conservé toutes leurs formes et une partie de leur couleur. Nous n'avons pas à traiter ici de ces dépôts au point de vue si intéressant de leur formation ou de leur âge géologique, tout ce que nous voulons constater c'est que ces couches calcaires ou ces falhuns coquilliers sont très abondants et fort répandus dans la Lande. Lorsqu'ils ne sont pas apparents à la surface du sol, des fouilles peu profondes les mettent toujours en évidence, et ils sont très propres à donner une chaux grossière, peu convenable pour les constructions, mais excellente pour la culture, meilleure même que les chaux plus pures, en raison de la forte proportion de phosphate calcaire qu'elles retiennent. Les beaux travaux de M. Liebig ont assez montré quelle est l'importance de ce dernier élément. Si l'on ajoute que la tourbe existe partout dans la Lande, et que, nulle part en France, elle ne coûte moins cher (puisque'il résulte du tableau statistique publié par l'administration des mines, que le prix du quintal

métrique y varie de 40 à 50 centimes); on se convaincra qu'avec un combustible si convenable, à si bon marché, avec l'élément calcaire répandu partout, il est facile de fournir à l'agriculture la chaux à meilleur marché qu'en aucun autre lieu de France.

Cela ne se fait pas, nous le savons, mais pourquoi cela ne se fait-il pas ?

Dans l'état actuel de la production de la chaux, on ne peut donner un aperçu de la dépense nécessaire au chaulage d'un hectare de terre dans les Landes : la chaux n'est employée que pour les constructions, elle vient de loin et par des routes peu praticables. La Chalosse est en possession presque exclusive de cette fabrication, tandis que pour la révolution agricole que nous sollicitons, il faudrait que la chaux se fît partout, dans toutes les communes, ou du moins à portée de toutes.

L'emploi répété de la chaux a permis, presque sans fumier, dans les landes de Wineghem, qui ne produisaient que des prêles et quelques bruyères, d'obtenir des récoltes de beau froment, d'orge, de lin, et même de tabac et de garance.

Dans les landes sèches, on pourrait se dispenser d'employer la chaux, et la remplacer par des marnes calcaires, ou par ces coquilles des falhuns dont nous avons parlé. Pour les tourbières et les marais,

au contraire, la chaux, comme nous l'avons dit, serait indispensable.

On peut estimer qu'un chaulage ordinaire exigerait de 80 à 150 hectolitres de chaux par hectare, et que la dépense pourrait s'élever de 60 à 100 fr., mais cette dépense, comme celle que nécessiterait l'introduction de l'alumine dans le sol, serait largement payée.

Un cultivateur fort distingué, du comté de Norfolk, M. Redewell, occupait il y a 30 ans environ, une ferme de 1,400 acres, si pauvre, et composée de si méchants sables, qu'il ne payait pour ce grand domaine que 150 liv. sterling de fermage, sans charge de *Dîmes*. Par l'emploi simultané de la glaise et de la chaux, il a tellement amélioré le fonds, qu'il consentait, au bout de quelques années, un second bail de 350 liv., et enfin, un peu plus tard, un bail de 700 liv., la dîme restant à sa charge. On voit qu'une dépense faite pour amender avec intelligence les sables, trouve une rémunération suffisante.

Il n'en est pas de même des engrais ; les effets en sont si peu permanents, la dépense qu'on fait en fumure produit des résultats si peu durables, qu'elle n'est pas toujours compensée par les produits obtenus, à moins qu'on y ajoute des amendements qui puissent rendre à ces engrais tous leurs effets utiles, et c'est ce que nous conseillons surtout ici.

La tourbe, bien séchée et longtemps exposée à l'air, forme elle-même un amendement utile encore. Davy cite un exemple remarquable des avantages qu'on en peut tirer : Sir Robert Vanghan possédait dans le pays de Galles, une propriété qui se composait de sables fins et légers. Ce sol, qui avait été en quelque sorte calciné par le brûlant été de 1809, ne produisait plus rien. Le grand chimiste conseilla d'y jeter de la tourbe écrasée et longtemps exposée à l'air. Cela produisit une amélioration immédiate et permanente.

On obtient des résultats très bons par une opération inverse, c'est-à-dire en jetant du sable sur une terre tourbeuse. Cette application des amendements en couverture qu'on nomme, en Angleterre, *top-dressing*, et qu'on emploie fréquemment, a le double mérite d'améliorer la nature des terres marécageuses et de préserver fort bien la jeune plante des ardeurs du soleil et de la sécheresse dans les premiers jours du printemps.

Enfin, il est un engrais qu'on peut se procurer partout à bas prix, et qui produit dans les sables de forts bons effets, ce sont les récoltes enfouies en vert. Le seigle, le sarrazin, le lupin surtout, sont d'un emploi très avantageux et ne coûtent en réalité que peu de chose, dans un pays où la main-d'œuvre doit être comptée pour rien. C'est par l'emploi ré-

pété des récoltes enfouies, que les pères trappistes des environs de Turnhout avaient commencé leur magnifique culture, et ce système leur avait parfaitement réussi. Avant que de demander aux sables une récolte utile, ils y enfouissaient pendant deux ou trois ans des plantes vertes au moment de leur floraison, et le sol s'en trouvait assez amélioré pour produire soit du trèfle, soit de la spergule, soit des céréales. Les plantes enfouies en vert fournissent au sol de l'acide carbonique et quelque peu d'azote, mais, de plus, leur décomposition toujours assez lente y entretient longtemps une précieuse humidité.

En résumé, amendements ou engrais, la Lande peut, à la rigueur, tout tirer de son propre fonds ; que les ingénieurs lui donnent un régime des eaux mieux réglé, la nature tient en réserve dans le sous-sol tout ce qu'il faudra pour corriger sa stérilité, plus apparente que réelle.

Conclusion

Nous voici arrivés à la fin d'un travail qui était, en quelque sorte, pour nous, une dette de reconnaissance. Ce qu'il ne nous a pas été permis de faire pendant notre administration, nous l'indiquons du moins au zèle patriotique de nos successeurs.

Nous avons montré les mesures que l'administration doit prendre pour donner à la Lande la vie

qui lui manque. En premier lieu nous avons dit qu'il fallait absolument, pour vaincre l'incurie ou le préjugé de certains individus ou de certaines communes, armer l'administration de droits nouveaux pour l'accomplissement d'une œuvre nouvelle. On a beaucoup et fort éloquemment parlé, dans ces dernières années, du droit absolu, pour les communes, de se régir par elles-mêmes. Ce n'est point ici le lieu d'entrer au cœur de cette grave question, d'examiner si même un régime municipal libre est possible avec cette agglomération fort peu naturelle qu'on nomme en France la commune. Nous nous bornons à dire simplement ceci : tant que les communes invoqueront sans cesse le patronage de l'Etat ; tant qu'elles solliciteront ses faveurs, elles auraient mauvaise grâce à refuser sa tutelle. Si, quand il s'agit de la création d'un pont, d'une route, d'un canal, on trouve juste que l'Etat soit le maître de vaincre les résistances particulières ; pourquoi donc serait-il moins juste de lui laisser le même droit quand il s'agit de l'appliquer à l'amélioration agricole de toute une vaste région, soit par un sage système de drainage, soit par l'irrigation ou par la création d'une zone de prairie ? Est-ce que par hasard, la question de la nourriture du peuple n'est pas une question d'utilité publique,

au moins au même chef qu'une question d'alignement? On pourrait, à la rigueur, discuter l'utilité d'un tracé de routes; que de routes n'ont jamais été utiles qu'à tel ou tel électeur influent! mais il n'est pas possible de discuter l'utilité de la vie à bon marché. Si l'on tirait parti des 400,000 hectares de landes et de marais qui restent sans culture dans les Landes de Gascogne, ils produiraient 4 millions d'hectolitres de maïs ou de blé; autant qu'il en faut à la France pour combler le déficit d'une année médiocre. Si cette culture est possible, ce n'est plus une question d'utilité, c'est une question de salut public pour le pays tout entier.

Nous pensons qu'il faut se hâter de suivre l'exemple de la Belgique, où les communes sont, certes, assez jalouses de leur indépendance. Armé d'un pouvoir nouveau l'Etat pourra se mettre à l'œuvre par lui-même ou susciter la création de compagnies puissantes qui auront pour objet l'amélioration du régime des eaux, la plantation des dunes, le canal des grandes Landes, un système complet d'irrigation et de drainage, enfin la mise en valeur de toutes les terres arrosables par leur transformation en prairies.

Nous ajouterons que pour compléter l'œuvre il faut que l'Etat s'occupe encore de l'amélioration des

voies de communications, qu'il provoque l'établissement de canaux secondaires servant au transport jusqu'à l'artère principale. Il faut, comme nous l'avions déjà sollicité en 1849, des routes à rails de bois reliant les forêts littorales au chemin de fer et au canal, et enfin il faut étudier sérieusement l'établissement de deux ou trois petits ports de cabotage le long de cette côte, sans refuge, que nul navire ne peut approcher sans périr. Ce sont là des mesures qu'une administration éclairée doit prendre quand bien même on laisserait de côté la grande question de la mise en culture ; mais si on fait état de cette question, ces mesures deviennent indispensables ⁽¹⁾.

Nous avons fait la part qui revient à l'Etat dans le travail du défrichement des Landes, mais nous n'avons pas encore indiqué tout ce qu'il doit faire. Il faut encore qu'il éclaire, qu'il porte partout le flambeau de la science pour dissiper les ténèbres de la routine et pour empêcher qu'on ne s'égaré en ruineux tâtonnements. Il doit donc naturellement faire étudier avec soin les méthodes qui ont le mieux

(1) Il y a plusieurs années, une position officielle nous a permis d'appeler l'attention de l'Etat sur ces indispensables travaux. Nous pensons que ce sont là les germes d'une grande transformation, et nous laissons à l'avenir le soin de féconder notre pensée.

réussi dans les contrées sablonneuses, dans le pays de Waes, par exemple, dans le Norfolk, dans la Campine; c'est pour cela que nous avons appelé l'attention sur quelques-unes de ces méthodes, aujourd'hui bien expérimentées. Nous avons parlé du bénéfice que donnent les abris multipliés, formés de rideaux épais d'arbres élevés; de la nécessité d'introduire dans le sol de l'alumine pour diminuer sa porosité et sa disposition à perdre les engrais; de la chaux pour modifier sa nature chimique en saturant les acides libres; du phosphore, sans lequel la culture des céréales est impossible. Nous avons insisté également sur les effets utiles qu'on avait, en Belgique, retiré de la boue des villes ou des vases de rivières, des cendres de tourbe et même de la tourbe naturelle. Nous avons fait remarquer qu'au moyen d'un régime de canaux secondaires, de *watergans*, tous ces amendements pouvaient arriver presque partout, à pied-d'œuvre, et à bon marché, puisque Bordeaux peut fournir ses boues, la Gironde ses inépuisables dépôts de vases et le pays même toute la tourbe, l'argile et la chaux.

Nous avons indiqué des essais où, presque sans fumier et à l'aide seulement de plantes enfouies, on avait réussi à obtenir des récoltes dans les sables. Dans la Campine, par exemple, après cette fumure

économique, on a récolté du sarrazin, de la spergule, de l'orge, puis du seigle, puis de l'avoine, des navets, et enfin, après quelques années, du trèfle et du froment.

Nous ne voulons pourtant pas qu'on puisse en conclure qu'on doit absolument se passer d'engrais animaux : loin de là. Notre premier soin a été de poser en principe que la condition essentielle d'un défrichement pratiqué sur une grande échelle était la création d'une *région de prairies arrosées, pouvant fournir les fumiers nécessaires aux terres arables*. Nous avons voulu montrer seulement que le sable n'est point aussi stérile qu'on l'imagine, puisqu'à l'aide de quelques détritux végétaux on y peut faire croître des plantes considérées comme exigeant un bon sol. Nous avons compté les millions créés dans le comté de Norfolk et dans le pays de Waes par une seule plante potagère, par le navet. Quelques centaines d'hectares ensemencés en navets, dans la Lande, y nourriraient plus de moutons de bonne race que les milliers d'hectares de terre de bruyère où vaguent affamées les chétives brebis qu'on y rencontre aujourd'hui. Enfin, nous avons insisté pour que toutes ces améliorations se fissent sans qu'on fût obligé de les payer par le sacrifice de l'excellente institution des communaux ; véritable

grand-livre du pauvre, qui prévient les dangers de l'extrême misère et qui attache au sol de nombreuses familles de travailleurs. Si l'on commettait la faute de se priver de cette précieuse ressource, on verrait bientôt s'étendre encore l'émigration si fâcheuse de la campagne vers les villes et grandir le danger que présente l'accumulation des pauvres dans des cités déjà trop peuplées.

Nous n'avons jusqu'ici parlé que de la création des prairies et des terres labourables, et nous n'avons rien dit des forêts. Nous devons faire toutes nos réserves contre la pensée qu'on pourrait nous prêter de méconnaître leur importance et de vouloir faire défricher la lande tout entière pour en former une plaine cultivée comme la Beauce ou la Picardie. Ce serait sacrifier une culture qui a le mieux réussi, celle du pin maritime. Ce serait en vérité fermer les yeux à l'évidence que de ne pas être frappé de la convenance particulière qu'offre le sol des Landes pour la culture des arbres résineux, ou même de quelques arbres plus précieux encore, comme le chêne et le liège. Nous pensons que sur toutes les parties élevées du plateau des Landes, par exemple dans la région du partage des eaux, dans les dunes maritimes, dans les rameaux des dunes intérieures, aucune culture ne peut être aussi avantageuse que

celle des arbres résineux. Il faut donc les conserver avec soin partout où ils existent et les planter dans toutes les localités convenables qui n'en possèdent point encore. Il faut surtout couvrir de forêts toute la dune littorale et empêcher ainsi l'effrayant envahissement du sable. Le département des Landes doit devenir, plus qu'il ne l'est encore, un département forestier par excellence, et l'on n'y devrait pas rencontrer, comme aujourd'hui, ces steppes sans fin où l'on n'aperçoit que de loin en loin quelques rares bouquets d'arbres.

Mais le pin ne vient point partout; un sol marécageux ne lui convient pas; la tourbe semble lui être mortelle, et ce sont les terres basses, souvent inondées qui doivent de préférence attirer la culture, parce qu'il est facile de les assainir et de les arroser et elles sont riches en débris de végétaux. On peut donc tout à la fois augmenter l'étendue des forêts de pins, essayer la culture du chêne, celle du liège, qui réussit bien parmi les forêts de pins déjà vieilles. On peut doubler, tripler la richesse forestière, et cependant il restera bien des terres encore, bien des milliers d'hectares qu'on pourra consacrer à la culture des céréales ou des prairies aux dépens seulement de la bruyère, du jonc et du roseau. Tout cela peut se faire: il y a de l'espace pour le champ et pour la forêt.

Il serait fort à désirer que dans cette grande opération de la mise en culture des Landes on pût suivre un plan général pour la distribution des forêts. Il faudrait que les bois de pins fussent toujours disposés de manière à protéger les terres destinées au labour contre la violence des vents dominants et qu'on réservât pour ces sortes de plantations les sols les moins fertiles. Nous devons ajouter encore que l'expérience prouve combien le sable convient à la vigne, et que cette culture doit aussi trouver une grande place dans la Lande.

Nous avons successivement signalé tous les obstacles que la nature élevait contre la mise en culture des Landes et nous nous sommes efforcés de montrer qu'on pouvait toujours les vaincre sûrement. Les difficultés naturelles ne doivent jamais arrêter l'homme dans l'accomplissement de sa tâche, parce qu'il lui a été donné de faire plier sous sa loi le monde physique, de régner en maître souverain sur la création. Chaque jour la science enregistre quelque nouvelle et superbe conquête du maître, et la parole de l'Écriture, *Replete terram et subjicite eam*, semble s'accomplir dans toute sa magnificence. Ce triste mot : on ne peut pas, n'a plus d'autre traduction que celui-ci : on ne sait pas. La misère n'a d'autre raison d'être que l'ignorance. La plus grande, la plus

sainte mission d'un gouvernement est donc d'éclairer.

L'homme lui-même, voilà toujours l'infranchissable barrière que l'homme trouve sur son chemin quand il veut avancer dans la voie du progrès. Dans la question qui nous occupe, par exemple, l'administration se trouvera plus empêchée par la constitution vicieuse du fermage, par le peu d'intérêt du travailleur à perfectionner la culture, par l'ignorance déplorable des campagnes, que par la prétendue stérilité du sol. La science peut enseigner à transformer la terre, mais il n'y a que le génie qui puisse transformer les hommes et vaincre leurs préjugés. Ce n'est pas une tâche ordinaire que la lutte qu'il faut entreprendre à la fois contre la nature et contre l'ignorance convaincue qu'elle sait. Napoléon avait bien raison de dire habituellement qu'à ses yeux la préfecture des Landes était la première de France ; car elle est la plus inutile ou la plus difficile du pays.

Dans la vallée de l'Escaut, avons-nous dit, un sable aussi stérile que celui de la Lande est devenu un véritable jardin qui fait l'admiration des agronomes et l'orgueil des Flandres. Cela est vrai ; mais il faut bien le dire, les pionniers du pays de Waes étaient les propriétaires du sol. Ils défrichaient pour

eux-mêmes et ils apportaient à leur œuvre une ardeur tout autre que celle qu'on doit attendre de ces serfs affranchis à demi qu'on nomme dans la Lande *des métayers*. D'ailleurs, les nombreuses franchises que les Flamands surent de bonne heure conquérir, en fortifiant leur intelligence, en élevant le niveau de leur moralité, exercèrent sans nul doute une influence considérable sur le succès. Indépendance, sécurité de l'avenir, possession sans conteste et sans partage de l'instrument du travail et de ses fruits, les Flamands avaient tout cela : ils devaient réussir.

L'amour de la propriété, qui stimule les intelligences, la liberté qui les éclaire et les féconde : voilà ces éléments de tous progrès. Sous l'influence de ces causes actives, l'expérience se tente, les bonnes méthodes se découvrent, la science se répand, et la transformation s'accomplit. Il n'en est pas toujours ainsi lorsque manquent ces bienfaits. On peut, il est vrai, enseigner les bonnes méthodes, on peut même à la rigueur les imposer; mais l'ignorance et les fausses idées ont parfois jeté de si profondes racines, qu'il est impossible de les arracher tout-à-fait. De même que dans les défrichements imparfaits ou trop rapides de nos landes, le jonc et la bruyère tuent bien vite le bon grain et reprennent leur em-

pire, de même chez les peuples mal préparés on s'efforce vainement de semer d'utiles vérités. Il est une ivraie de l'esprit qui les étouffe aussitôt qu'elles naissent : c'est le préjugé, le funeste préjugé, cette triste perversion de la raison humaine qui s'aveugle au point de confondre les ténèbres du passé avec la lumière de l'avenir, et qui se croit suffisamment justifiée parce qu'elle appelle sagesse l'ignorance de nos pères.





ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que fazem parte da Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP. Trata-se de uma referência a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital – com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais. Os livros, textos e imagens que publicamos na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP são de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

2. Atribuição. Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

3. Direitos do autor. No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se uma obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente (dtsibi@usp.br).